

L'Agenda 21 pour la transition écologique -Plan d'actions-



Mérignac

Edito

Ce document présente le nouveau plan d'actions de l'Agenda 21 de Mérignac. Il s'agit d'une feuille de route pour mener la transition écologique dans notre Ville. Après une étape de construction participative, qui a réuni élus, habitants, associations et partenaires, 7 ambitions à atteindre pour 2030 ont été définies :

- Ville Partagée
- Ville Comestible
- Ville à énergie positive
- Ville économique locale
- Ville zéro déchet et économie circulaire
- Ville contributive
- Ville exemplaire

Chaque ambition est déclinée en initiatives. Ces initiatives sont concrétisées par des actions à mettre en oeuvre d'ici 2030.

Certaines actions sont plus matures que d'autres et seront lancées rapidement. D'autres nécessitent des échanges supplémentaires pour se concrétiser. Ce plan d'initiatives laisse donc le temps aux projets pour se concrétiser et reste ouvert aux nombreuses opportunités qui vont émerger sur le territoire mérignacais. En ce sens, il est plus sensible aux actions menées par les partenaires. L'Agenda 21 repose désormais sur l'ensemble de ses parties prenantes et sur l'affirmation du mode projet dans son mode opératoire.

Sommaire

Les Initiatives pour 2030

- 10 “éco-quartiers”
- Mobilité durable
- Habitat participatif et intergénérationnel
- Quartiers d'activités 2030
- Production alimentaire locale
- Jardinage urbain et citoyen
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Réhabilitation des bâtiments
- Lutte contre la précarité énergétique
- Communauté énergie et numérique
- Espaces partagés et tiers lieux
- Économie collaborative
- Échanges locaux et circuits courts
- Zéro déchet
 - Economie circulaire
- Implication citoyenne
- Participation citoyenne
- Vers le revenu contributif
- Innover dans les modes de travail
- Intégrer le développement durable dans le quotidien des services

Un Agenda 21 Local, pourquoi faire?

Engager les acteurs du territoire dans l'action

Le 3^{ème} Agenda 21 local de la Ville de Mérignac est celui de la concrétisation et de l'ouverture aux acteurs du territoire. Il incarne la mise en mouvement des Mérignacais autour d'objectifs communs pour la transition écologique et pour dessiner les contours d'une société durable pour tous. Avec des marges de manœuvre limitées pour les collectivités locales, ce 3^{ème} Agenda 21 fait évoluer le rôle de la commune et actionne les leviers les plus efficaces.

Voir autrement et voir loin

Première Ville de Gironde à se lancer dans un Agenda 21 local en 2003, Mérignac est engagé depuis plus de 10 ans dans le développement durable et la transition écologique. A partir d'un **bilan et d'une évaluation partagée (88 parties prenantes)** du précédent Agenda 21 et en s'appuyant sur l'engagement des élus et des services, la Ville a **redynamisé les orientations de développement durable de son territoire** afin de permettre une véritable mise en mouvement des forces vives locales.

Aller de l'avant en matière de développement durable et de transition, c'est :

- mieux anticiper les changements pour agir efficacement aujourd'hui ;
- engager les acteurs du territoire à participer à l'élaboration des politiques publiques ;



- travailler autrement en faisant appel à la co-construction et les nouvelles pratiques collaboratives.

Les ateliers permettent de se projeter dans le futur. D'abord, de réfléchir sur tous les freins d'aujourd'hui pour, dans un deuxième temps, réfléchir sur les différentes actions qu'on pourrait faire pour aller vers ce futur durable. Christian Cabrit, Association Projets Solidaires

Ces moments d'échange permettent d'inciter les gens à faire eux même les choses et à montrer qu'ils font partie d'un écosystème plus grand
Susana Avila, Coopérative Régionale pour les Manifestations Engagées

Une méthode de travail originale

Identifier les potentiels du territoire

Une lecture des potentiels et des leviers d'actions innovants en matière de développement durable sur le territoire a été réalisée. Selon les territoires, la maturité des thèmes et des acteurs qui les font vivre, tous les axes de travail n'ont pas le même potentiel de développement. Des thématiques d'actions ont été identifiées au croisement :

- des résultats des démarches de suivi et d'évaluation ;
- de l'analyse du projet de mandat ;
- de la prise en compte des éléments identitaires et des valeurs du territoire ;
- d'un benchmark des thématiques innovantes traitées dans les Agenda 21.

Cette lecture des potentiels a permis d'identifier 7 thématiques d'actions du développement durable porteuses de sens, innovantes ou complémentaires pour Mérignac :

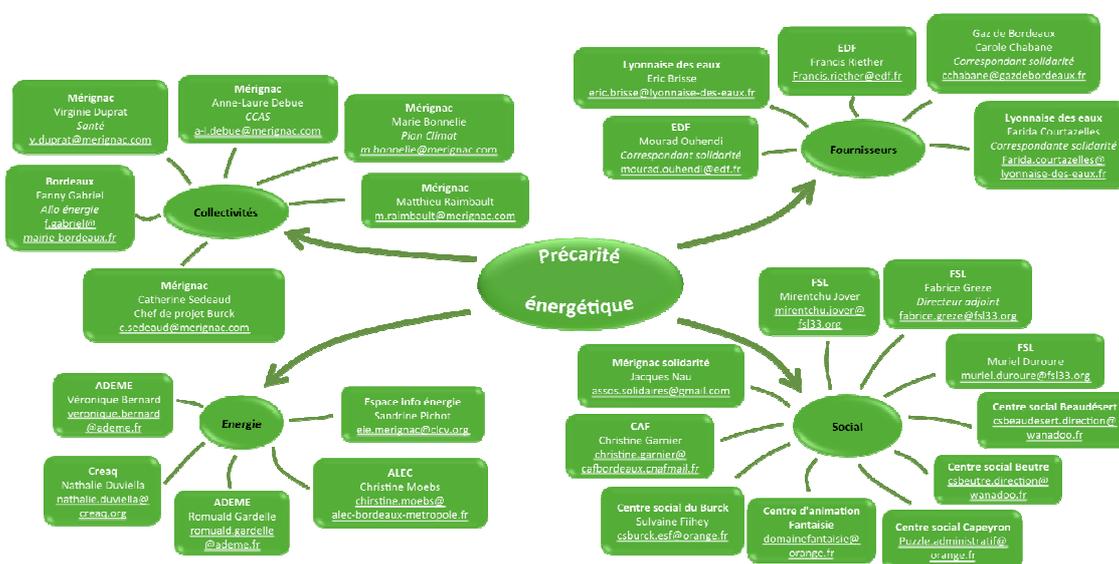
Précarité Énergétique - Économie collaborative - Mérignac Soleil - Exemplarité interne - Alimentation - Entreprises - Démocratie contributive

Ces thèmes ont servi de support au travail d'animation des acteurs du territoire.

Une vision d'avenir construite avec les acteurs du territoire

La cartographie des parties prenantes (janvier-mars 2015)

Un travail d'enquête a été mené pour identifier les acteurs impliqués dans les actions de développement durable sur le territoire de Mérignac. L'objectif était de mieux connaître les acteurs moteurs, déjà impliqués et prêts à engager ou poursuivre des partenariats. Cette cartographie, véritable carnet d'adresse du développement durable à Mérignac n'est pas figée et s'enrichit au fil du temps. Elle identifie les services de la ville concernés, mais également les partenaires publics ainsi que les associations et les entreprises impliquées.



Des "groupes bulles" pour favoriser l'émergence d'idées (mai-juin 2015)

Ces "groupes bulles" sont composés de personnes identifiées lors de la cartographie des acteurs. Pour chaque bulle (thème d'action innovante), des méthodes d'animation spécifiques (world café, brainstorming, boule de neige...) ont permis :

- de vérifier la pertinence des thèmes pressentis avec les différentes parties prenantes ;
- d'identifier les enjeux avec les acteurs ;
- de repérer les actions à engager de façon immédiate et proposer des actions de court terme.

Parties prenantes représentées dans les différents groupes bulles

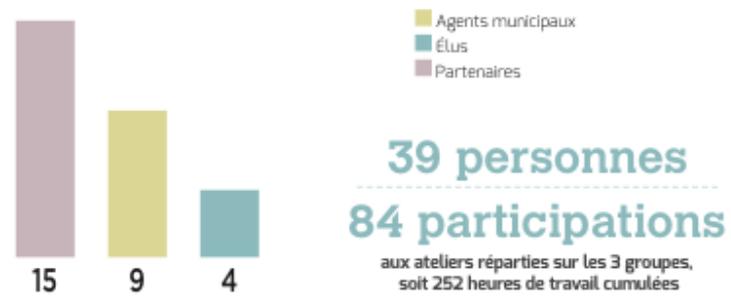


Les “groupes bulles” ont travaillé sur des sujets aussi divers que la précarité énergétique, l'alimentation (du champ à l'assiette), la démocratie contributive, l'exemplarité municipale, la nouvelle économie (fonctionnelle, collaborative, partageuse), l'implication des entreprises, Mérignac Soleil 2030, ou la gouvernance contributive...

Des ateliers prospectifs pour imaginer Mérignac en 2030 (octobre-novembre 2015)

Une série de 3 ateliers prospectifs a été menée. 39 participants issus des groupes bulles et complétés par des élus de Mérignac ont contribué lors de ces ateliers prospectifs et ont contribué à définir la “Vision 21”, pour un Mérignac durable en 2030, ainsi que le chemin pour y parvenir.

Des groupes de travail «prospective» résolument tournés vers les partenaires avec pour constitution moyenne :



La construction s'est faite en 3 étapes :

- Les **futurs possibles**. L'idée était de projeter les participants dans trois futurs (2030) contrastés (catastrophe, technologique, alternative) pour favoriser la créativité et élargir le champ des possibles.
- Le **futur souhaité**. Il s'agissait de co-construire une vision de développement durable pour Mérignac en 2030 (= la stratégie de l'Agenda 21)
- Le **chemin à parcourir**. Cet atelier a permis de définir le chemin à emprunter pour mettre en oeuvre la vision et d'élaborer les prémices du plan d'actions). A l'issue de ces groupes de travail, la stratégie (Vision 21) a commencé à se dessiner autour de 7 ambitions et de 20 initiatives (voir page 10).

Les attentes des habitants : une rencontre “Maire et habitants” et un “Jury citoyen” (avril - mai 2016)

Le Maire a rencontré dans son bureau six Mérignacais pour débattre du développement durable en avril 2016. Ils ont été tirés au sort parmi une vingtaine de candidature (appel dans le magazine municipal). Ils ont ensuite rejoint un panel de 25 habitants issu d'un appel à volontariat réalisé précédemment par la Ville (représentatif de la population (âge, sexe, quartier, csp), recrutement par téléphone) afin de constituer un Jury Citoyen. Ce groupe s'est réuni deux fois en mai 2016 avec un objectif clair : passer l'Agenda 21 de la Ville au crible de leur regard citoyen afin de :

- vérifier si les objectifs de la Vision 21 correspondent à de réelles attentes ;
- préciser si les termes et concepts utilisés ont du sens pour tous ;
- hiérarchiser les thèmes pour organiser la mobilisation citoyenne.

Les thèmes jugés prioritaires et pour lesquels le jury citoyen a souhaité s'investir ont été retenus et approfondis lors d'un évènement grand public : le « Market place ».

Un «Market place «pour mobiliser les habitants (juin 2016)

À l'occasion de la semaine du développement durable, la Ville, la Métropole, des associations et des Mérignacais issus du panel ont co-organisé un « Market place » sur la place Charles de Gaulle, un samedi matin pendant le marché.

Le principe : 4 stands, 4 thématiques (mobilité, ville comestible, compostage et énergie) pour inviter les passants à exprimer leurs attentes, leur expérience, leurs priorités autour d'animations ludiques et concrètes. L'occasion de partager nos ambitions ainsi que de repérer des initiatives et de potentiels contributeurs à l'Agenda 21 Local.!

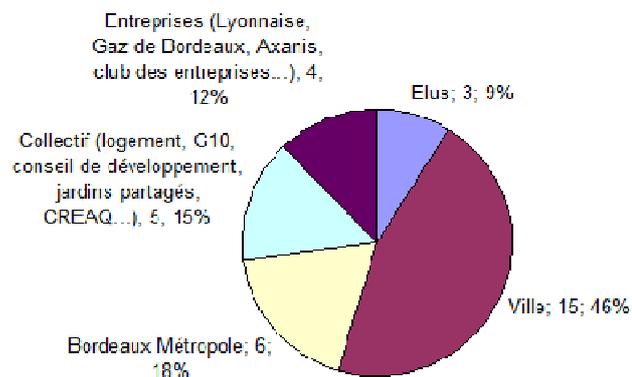


Des workshops pour identifier des actions à mener dès à présent (juin-juillet 2016)

A l'issue du partage de ces travaux, 5 workshops, réunissant 29 acteurs locaux ont permis de co-construire les contenus opérationnels des actions prioritaires.

Il s'agissait avant tout d'élaborer des actions partenariales et pouvant être mises en oeuvre rapidement. Les workshops ont été conçus et animés comme de véritables «fabriques d'actions». Ils se sont volontairement tenus en plus petit comité pour affiner les contenus des actions et discuter des détails opérationnels.

Parmi les actions identifiées, on trouve par exemple, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'habitat participatif, la mise en place du jardinage urbain, l'accompagnement des publics en précarité énergétique, etc...



Une rédaction collective du plan d'initiatives (septembre 2016-janvier 2017)

Suite à l'ensemble des temps d'échanges et de fabrication des initiatives et des actions, le document présent a fait l'objet d'une rédaction partagée entre les élus et les services de la collectivité avec l'appui de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. Le Plan d'initiatives est un document qui présente les actions en cours et prévus et qui se veut évolutif. Sa mise à jour régulière permettra de mettre en exergue les actions les plus exemplaires du moment ainsi que d'intégrer de nouvelles actions au fur et à mesure de l'avancement du plan d'initiatives.

Un agenda prospectif : la vision 21

La vision prospective permet de se projeter dans l'avenir, d'explorer des futurs possibles et de se poser les bonnes questions sur les enjeux actuels et futurs. Il s'agissait d'imaginer ce à quoi Mérignac ressemblera en 2030 pour en tirer des conclusions en matière de diagnostic et d'initiatives. La prospective permet de changer de regard et notamment :

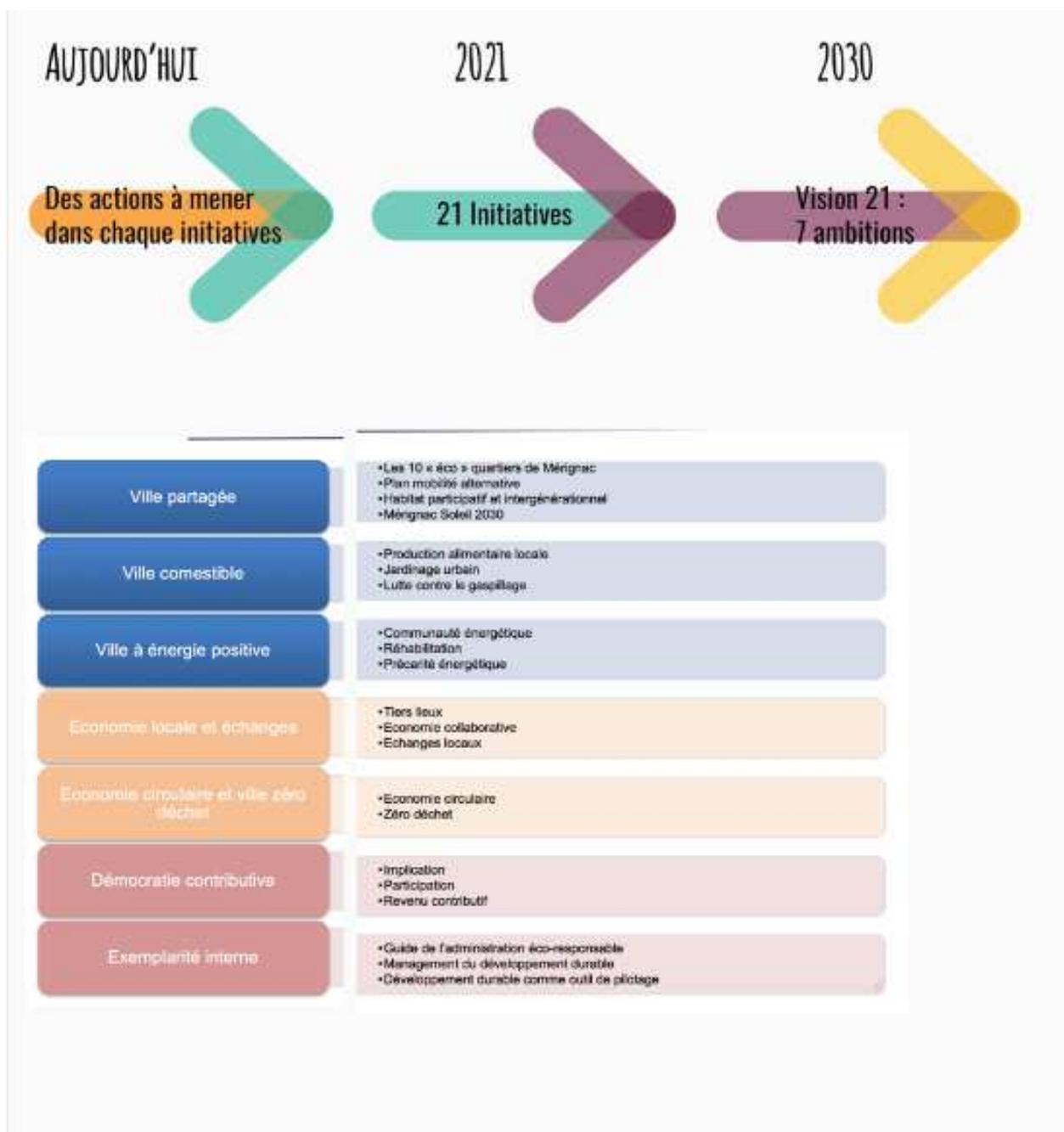
- d'anticiper les changements environnementaux et sociaux pour mieux s'adapter ;
- d'interpeller les acteurs sur les évolutions sur le territoire ;
- de faire jouer l'imagination et la créativité pour sortir des modèles actuels ;
- de donner de l'ambition à long terme à la ville et ses habitants ;
- de mettre en avant les contradictions et de dépasser les conflits et clivages.

Un scénario pour 2030 : 7 ambitions pour Mérignac

Mérignac a élaboré de manière participative un scénario pour 2030 qui a permis de définir 7 ambitions pour la ville. Défini par les acteurs, ce scénario prospectif s'est matérialisé sous la forme d'un article de presse rédigé en 2030. Ces contenus sont entièrement issus des travaux réalisés par le groupe prospectif, validés par les élus et confortés par les retours du jury citoyen. Il sert de socle fondateur à la stratégie de l'Agenda 21 qui est détaillée dans la partie introductive de chaque ambition :

La vision 21 : 7 ambitions pour Mérignac 2030

Un dispositif d'action inscrit dans le temps et l'espace : la Vision 21



L'évaluation

Le suivi quantitatif par des indicateurs

Le retour d'expérience de plus de 10 ans de suivi de l'Agenda 21, montre qu'il est souhaitable de sélectionner des indicateurs autour de données accessibles, lisibles et actualisables, témoignant ainsi de l'évolution du territoire et des actions.

Sur la base de ces critères, le nombre d'indicateurs est resserré et s'organise selon 3 grandes familles :

- Des **indicateurs d'objectif par ambition** : Ils doivent permettre de vérifier si le territoire évolue vers les ambitions prospectives fixées ;
- Des **indicateurs de résultat par initiative** : ils doivent permettre de témoigner des résultats obtenus sur chaque initiative. Ils sont en lien direct avec les actions opérationnelles contenues dans chaque initiative ;
- Des **indicateurs de réalisation par action** : un suivi annuel de l'avancement de chaque action permettra de vérifier si les actions progressent dans leur mise en œuvre.

Le suivi qualitatif

Le suivi des ambitions pourra faire l'objet de deux temps d'évaluation partagée, afin de confronter les résultats des indicateurs aux perceptions des acteurs et des habitants. Deux temps d'évaluation sont prévus : l'un à mi-parcours en 2019 et l'autre en 2021, à la fin de la mise en œuvre du programme.

Le suivi des actions et des initiatives est annuel, un échange avec les porteurs permettra de compléter l'évaluation avec le niveau d'avancement par des approches plus qualitatives : éventuels freins, réorientations souhaitables, perspective d'évolution ou de compléments.

Le bilan

Chaque année, un bilan sera présenté à un Comité de Suivi et Évaluation, émanation du comité de pilotage partenarial, qui pourra sur cette base :

- lever les éventuelles difficultés par des arbitrages techniques et financiers,
- faire évoluer en ajoutant ou réorientant des actions pour mieux atteindre les objectifs.

C'est le service Agenda 21 qui a la charge d'animer ce dispositif de suivi et évaluation. Il pourra notamment s'appuyer sur logiciel Act 21 qu'il utilise depuis 2014.

Les publications

Les résultats seront publiés annuellement au sein du rapport de développement durable. Celui-ci est présenté devant le Conseil Municipal et mis en ligne sur le site internet de la Ville. Le magazine municipal, le site internet de la Ville et le blog de l'agenda 21 présenteront les avancées des actions.

Ville Partagée

Ambition : Ville Partagée

Mérignac en 2030

En 2030, les **10 quartiers de Mérignac sont devenus des éco quartiers**. La ville est devenue majoritairement piétonne. La société civile s'est fortement mobilisée pour faire évoluer les modes de déplacements, car les difficultés posées par l'utilisation de la voiture individuelle devenaient de plus en plus problématiques (pollution, bouchons, bruit, stationnement, occupation des espaces publics). Par ailleurs, **les espaces publics et les espaces verts sont plus nombreux** ainsi que les espaces de rencontres, de création et de diffusion culturelle.

Les services de la Ville et de la Métropole ont réalisé, en concertation avec la société civile, de **nouvelles infrastructures de transport intermodales** afin d'éviter le recours à la voiture individuelle (parcs relais situés à la périphérie de la ville, transports collectifs renforcés vers le centre-ville et les pôles d'emplois, compartiments vélos dans les transports collectifs,...). L'utilisation de véhicules électriques et autonomes est encouragée. Ainsi, les habitants de Mérignac ont pris l'habitude de réaliser leurs déplacements domicile-travail sans voiture. **L'accessibilité des transports pour les personnes à mobilité réduite et les séniors** a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la réflexion sur la mobilité pour tous.

Suite à une action de la Mairie, **les habitats participatifs intergénérationnels** se sont multipliés. Ainsi, des espaces collectifs et des équipements sont partagés et l'isolement recule.

Le travail mené sur **l'intégration de Mérignac Soleil dans le tissu urbain** et son habitabilité, a entraîné de profondes mutations de cet espace. Face aux évolutions de modes de consommation, le site est peu à peu devenu un lieu de production agricole et alimentaire locale.

INITIATIVES

- Les 10 "éco-quartiers"
- Déplacements doux
- Habitat participatif et intergénérationnel
- Quartier d'activités 2030

Initiative : Les 10 “écoquartiers”

Contexte et Objectifs

L'évolution de l'ensemble des quartiers de Mérignac en écoquartiers est une initiative phare de l'Agenda 21. Le terme « écoquartier » n'a pas vocation à imposer un modèle homogène mais explicite la volonté d'aménager et de rénover au regard des principes de développement durable.

Cette initiative renvoie à l'ambition d'une ville partagée où se côtoient une mixité d'usages et de fonctions (habitat, activités économiques, espaces naturels, espaces culturels) en lien avec les objectifs globaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de l'étalement urbain et de lutte contre le changement climatique ainsi qu'avec les objectifs locaux pour une amélioration du cadre de vie des habitants.

Les écoquartiers mérignacais visent ainsi à créer un nouvel équilibre entre espaces bâtis et espaces naturels mais ont également vocation à sensibiliser les habitants aux éco-comportements dans le logement et le quartier.

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES	INDICATEURS DE SUIVI
<ul style="list-style-type: none">La lutte contre le changement climatique 1 2 3La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources 1 2 3La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations 1 2 3L'épanouissement des êtres humains 1 2 3Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables 1 2 3	Mixité fonctionnelle pour chacun des 10 quartiers : <ul style="list-style-type: none">% de surfaces bureaux,% de surface services et commerces,% de surface habitat,% de surface d'espaces verts.

Les 10 “écoquartiers”

Les actions

• Développer la nature dans la ville

OBJECTIFS : Le renforcement de la nature en ville répond à plusieurs objectifs complémentaires : répondre au besoin d'espaces verts des citoyens ; développer la biodiversité en ville ; participer au rafraîchissement des espaces urbanisés dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ; améliorer le confort thermique des bâtiments ; améliorer la qualité de l'air.

MISE EN OEUVRE : Il s'agit de renforcer les outils de préservation des espaces naturels en ville, notamment par la création d'aires protégées et de zones inconstructibles dans le zonage du PLU. Cette mesure doit être complétée par un règlement autorisant les toitures et murs végétalisés et favorisant la création d'espaces verts dans les espaces publics. La Ville va s'engager avec la Métropole sur les trottoirs plantés en créant des fosses de plantation devant les habitations.

Parallèlement, il sera intéressant de proposer des mesures d'accompagnement aux partenaires publics et privés pour les inciter à végétaliser : guides techniques, formation de conseillers relais et création d'un permis de végétaliser autorisant les habitants à mener des initiatives sur l'espace public (comme cela se fait à Paris).

En complément, des plans de verdissement et des campagnes de plantation pourront également être développés par la Ville en lien avec les orientations pour une Ville Comestible.

Porteurs : Mérignac (Direction de la proximité), Bordeaux Métropole (PTO), Bailleurs, Aménageurs, Habitants, Maison des habitants, écoles, conseil citoyen

Degré de Maturité : En cours

• Intégrer l'aménagement durable dans tous les nouveaux projets

OBJECTIFS : L'objectif de cette action est de faciliter la prise en compte du développement durable dans les projets d'aménagement ou de planification du territoire. En ce sens, la démarche “Urbanisme et Aménagement Durable” initiée par Bordeaux Métropole sera utilisée pour concrétiser les principes de développement durable et susciter un dialogue entre les acteurs du projet. La formation des élus et agents de la collectivité ainsi que la création d'outils méthodologiques constituent une base essentielle pour permettre d'intégrer l'Urbanisme et l'Aménagement Durable à tous les nouveaux projets.

MISE EN OEUVRE :

1) Former des élus/agents comme acteurs relais de l'aménagement durable au sein de la collectivité

2) Réaliser un outil méthodologique permettant l'appropriation de l'Aménagement Durable au quotidien (grille de lecture, fiches pratiques, radars...) à destination de chacun des services leur permettant d'évaluer facilement leur action quotidienne sur toutes les dimensions et de favoriser l'amélioration continue des projets.

3) Organiser des temps d'échanges inter-services

Porteurs : Mérignac (Direction du développement)

Degré de Maturité : En cours

● **Sensibiliser et faire participer les habitants aux éco-comportements**

OBJECTIFS : Il est indispensable que les habitants contribuent aussi par leurs gestes quotidiens au développement durable à l'échelle de leur logement et de leur quartier.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Réaliser un livret illustré présentant les astuces et conseils d'éco-comportements
- 2) Développer des ateliers collectifs dans les quartiers
- 3) Envisager la création d'un éco-appartement témoin
- 4) Renouveler le Défi Familles à Énergie positive en les élargissant à tous les thèmes du développement durable (eau, déchets, déplacements, consommation, etc.)

Porteurs : Mérignac (direction du développement, direction cohésion sociale, direction de l'action solidaire et sociale) , Bordeaux Métropole, ADEME, Habitants, Maison des habitants, conseils citoyens

Degré de Maturité : Projet

Initiative : Mobilité durable

Contexte et Objectifs

Pour remédier aux difficultés posées par l'utilisation prépondérante de la voiture individuelle, la collectivité a souhaité mobiliser 3 leviers d'actions principaux :

- Le développement des infrastructures de transport selon le principe de l'intermodalité afin d'éviter le recours à la voiture individuelle (parcs relais situés à la périphérie de la ville, transports collectifs renforcés vers le centre-ville et les pôles d'emplois, compartiments vélos dans les transports collectifs, ...)

- Le développement de l'auto-partage : complément utile à une offre globale et multimodale de transports en commun, le développement de l'auto-partage se concrétise à travers l'implantation de nouvelles bornes de voitures à louer et à travers des actions d'information et de sensibilisation incitant les particuliers qui possèdent un véhicule à le prêter à ceux n'en ont pas (plateforme de mise en relation, guide pratique...)

- La mise en œuvre du Plan Vélo : renforcer la continuité des pistes cyclables (double sens cyclables et franchissement de la rocade) et les pistes en site propre, déploiement des vélos en libre-service, sensibilisation, etc.

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES		INDICATEURS DE SUIVI	
La lutte contre le changement climatique			3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		2	
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1		
L'épanouissement des êtres humains			3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables		2	

- Part modale déplacements domicile-travail

Initiative : Mobilité durable

Les actions

● Faciliter l'intermodalité

OBJECTIFS : La flexibilité et l'efficacité d'une offre de transport intermodale permet de diminuer le recours à l'automobile privée et constitue un volet indispensable d'une stratégie de mobilité durable.

MISE EN OEUVRE : Cette pratique peut être facilitée par :

- L'articulation d'une offre de transport multimodale au sein de pôles d'échanges à développer à l'instar de ce qui a été fait sur la gare de Mérignac - Arlac (parc relais, vélo, tram, bus). L'arrivée du tram à Mérignac Soleil va dans ce sens.
- L'amélioration du code de la rue.
- Une approche intégrée de l'information destinée à l'utilisateur : la conception d'une application smartphone qui diffuse certaines informations aux usagers peut être envisagée, en s'appuyant notamment sur les modèles collaboratifs pour garantir une mise à jour permanente des données : état du trafic en temps réel, horaires de bus, disponibilité des véhicules ou des infrastructures.
- Une tarification incitative et des cartes d'abonnement uniques permettant d'utiliser plusieurs modes de transport.
- Mise en place d'un projet de signalétique dédiée pour les piétons et le vélo

Porteurs : Bordeaux Métropole, Mérignac (Direction de la proximité, Direction du développement), Conseil de développement, Vélo Cité, Droit du piéton

Degré de Maturité : En cours

● Plan Vélo : renforcer les aménagements et sensibiliser les habitants

OBJECTIFS : L'élaboration d'un Plan Vélo doit permettre l'amélioration du réseau cyclable et ainsi favoriser le développement de l'usage du vélo.

MISE EN OEUVRE :

- Développer et sécuriser le réseau cyclable
 - Poursuivre le maillage des pistes et bandes cyclables et la résorption des coupures
 - Identifier des espaces partagés où les piétons et cycles sont prioritaires
 - Identifier et améliorer les zones accidentogènes, sécuriser les itinéraires et informer sur la signalisation en vigueur auprès des cyclistes
 - Créer à Mérignac la première autoroute à vélo de l'agglomération pour un trajet entre Arlac et Thalès
- Développer les services aux vélos
 - Poursuivre le développement des stations VCub
 - Développer l'offre de stationnement et lutte contre le vol (marquages des vélos, création des vélo-box)
 - Créer des points vélo qui rassemblent différents services (atelier de réparation, bureau d'information, locations, etc.)
- Relayer et valoriser les incitations économiques en faveur du vélo :
 - indemnité kilométrique pour les salariés se rendant au travail en vélo ;
 - subvention à l'acquisition de VAE pour les particuliers...
- Promouvoir l'utilisation du vélo

- Réaliser la Fête du Vélo (Mérignac l'organisera en 2017)
- Favoriser les projets d'habitant-e-s comme l'initiative "Allez Mesdames, on pédale" qui vise l'apprentissage du vélo, du code de la route et organise un atelier entretien vélo.
- développer la filière économique vélo :
 - Créer un événement filière économique du vélo biannuel.

Porteurs : Mérignac (Direction de la proximité, Direction du développement, Direction développement RH, direction de la cohésion sociale, direction de l'action solidaire et sociale), Bordeaux Métropole, Vélo Cité, vélocistes, conseil de développement, Maison des habitants, conseil citoyens, associations insertion par activité économique

Degré de Maturité : En cours

● Développer le partage des voitures

OBJECTIFS : L'autopartage peut contribuer à réduire l'impact négatif des voitures (pollution, encombrement de l'espace public, problèmes de stationnement...) tout en améliorant la mobilité des habitants. Un des atouts de l'autopartage est de venir compléter utilement une offre globale et multimodale de transports en commun.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Identifier et réserver un emplacement permettant d'implanter une nouvelle station d'auto-partage de type Citiz de telle sorte que les usagers y accèdent facilement, à pied, à vélo ou en transports collectifs.
- 2) Favoriser le développement de l'autopartage entre particuliers : rédiger un guide pratique apportant une réponse concrète à toutes les questions : forme juridique, mode de fonctionnement, modèle de contrat, calcul des frais, assurance, retours d'expérience.... et le diffuser sur le site de la Mairie

Porteurs : Mérignac (Direction de la proximité), Bordeaux Métropole, Réseaux agenda 21 locaux, Citiz Bordeaux, Koolicar, ADEME, Conseil régional

Degré de Maturité : En cours

Initiative : Habitat participatif et intergénérationnel

Contexte et Objectifs

Parfaite illustration de la Ville partagée, le déploiement de projets d'habitat participatif et intergénérationnel sur des parcelles identifiées et mises à disposition dans le cadre de l'appel à projets lancé par la collectivité, permet à des groupes de citoyens de concevoir et gérer leur habitat collectivement, pour mieux répondre à leurs besoins, en cohérence avec leurs moyens et leurs aspirations. Ces démarches permettent aussi aux habitants accompagnés par la collectivité de se réapproprier les responsabilités liées à la construction ou la rénovation d'un lieu de vie.

Ce mode de production de l'habitat est ouvert à l'ensemble de la population, quel que soit l'âge, le niveau de ressources, le milieu social et permet ainsi de renforcer la cohésion sociale, le vivre-ensemble et la solidarité entre les générations.

Mérignac a délibéré en faveur du développement de l'habitat participatif et intergénérationnel. La Ville a conventionné avec la coopérative immobilière Axanis pour un premier projet. Un autre terrain est repéré et un projet privé est en cours à Mondésir.

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES			
La lutte contre le changement climatique	1		
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1		
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations			3
L'épanouissement des êtres humains			3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables		2	

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de parcelles mises à disposition par la collectivité
- Nombre de projets accompagnés

Initiative : Habitat participatif et intergénérationnel

Les actions

• Identifier des parcelles

OBJECTIFS : L'identification des parcelles vise à s'assurer de leur insertion dans le tissu urbain, en tenant compte de l'apport du projet au quartier et de l'influence du quartier sur le projet. Il s'agit aussi de favoriser les parcelles à maîtrise foncière publique pour garantir la maîtrise du projet et de ses objectifs.

MISE EN OEUVRE :

Il s'agit de repérer les terrains correspondant aux objectifs urbains de la municipalité et de s'assurer de la comptabilité du projet avec la réglementation du PLU ainsi qu'avec la politique foncière de la Métropole. Les parcelles seront ensuite mises à disposition des groupes identifiés dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'intérêt.

Porteurs : Mérignac (direction du développement), Bordeaux Métropole, Etat, Bailleurs, Structures associatives référentes, Collectif Ouvrier Logement, Habitants

Degré de Maturité : En cours

• Lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI)

OBJECTIFS : L'AMI a vocation à susciter la mise en place de projets intergénérationnels avec une forte dimension sociale afin de favoriser le vivre-ensemble.

MISE EN OEUVRE :

- Constituer un groupe de travail avec des acteurs déjà impliqués dans ce type de démarche et/ou qui pourront l'appuyer.

- Rédiger un cahier des charges (précisant notamment la nature de la mise à disposition, les conditions de cession pour garantir la réalisation conforme aux objectifs de la collectivité, l'implication de la collectivité auprès des groupes d'habitants et les modalités)

- Encourager les initiatives à travers la diffusion d'expériences, de paroles d'habitants... et communiquer sur le dispositif d'accompagnement.

- Sélectionner des groupes de porteurs de projet. La conception du projet pourra débuter en s'appuyant sur la formalisation d'un partenariat entre la collectivité et le groupe d'habitants.

Porteurs : Mérignac (direction du développement), Bailleurs, Groupe de travail (constitué des participants du workshop), habitants

Degré de Maturité : En cours

- **Accompagner les initiatives**

OBJECTIFS : L'accompagnement des initiatives doit permettre d'inscrire les projets dans le quartier et ses dynamiques, de greffer les deux échelles de la résidence et du quartier. A travers cet accompagnement, il s'agit aussi de faire de la pédagogie à destination des habitants et des techniciens vis-à-vis des notions de vivre-ensemble et de mixité sociale et fonctionnelle (habitat mixte, résidences et services de proximité...)

MISE EN OEUVRE : L'aide à l'ingénierie est indispensable pour accompagner durablement les projets sur les plans administratif, technique, juridique, et financier. La rédaction d'une charte dont l'objectif sera de cadrer les initiatives facilitera l'accompagnement des projets en habitat participatif et intergénérationnel.

Porteurs : Groupe d'habitants, Bailleur en appui d'un groupe d'habitants, AMO, Architectes conseils mis à disposition (CAVE)

Degré de Maturité : Projet

Initiative : Quartier d'activités 2030

Contexte et Objectifs

Au cœur de l'agglomération bordelaise, Mérignac est une ville incontournable dans le rayonnement économique de la Région. Elle possède de nombreux parcs d'activités dont elle souhaite affirmer la durabilité. Il s'agit à présent d'aller vers la constitution de véritables quartiers qui intègrent l'ensemble des fonctions urbaines.

Mérignac Soleil est l'un de ces parcs, parmi les plus importants de la Région, mais il manque de diversité dans les fonctions malgré un potentiel foncier très intéressant. Il est donc aujourd'hui envisagé de diversifier davantage les activités avec la construction de logements autour d'une nouvelle ligne de transport en commun et la mise en place d'espaces de nature. Un travail avec les entreprises, les aménageurs et les habitants pour définir Mérignac Soleil à horizon 2030 est en cours. Ce projet contribue à rapprocher les lieux de vie et les lieux d'emplois et de services et ainsi à limiter le nombre et la portée des déplacements en voiture.

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES			INDICATEURS DE SUIVI	
La lutte contre le changement climatique		2		
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources				3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		2		
L'épanouissement des êtres humains		2		
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables				3

- Indicateur de résultat ?
- Indicateurs d'actions emblématiques ?

Quartiers d'activités 2030

LES ACTIONS

• Mettre en œuvre le projet Quartier d'Activités 2030

OBJECTIFS : Le secteur « Mérignac Soleil » s'inscrit dans une zone d'activité commerciale identifiée dans le SCoT comme un des 3 pôles commerciaux structurants de la Région. Le secteur représente aussi une ressource foncière majeure du territoire communal pour produire une offre nouvelle de logements, qualitative et accessible économiquement, et assurer la pérennité des surfaces dévolues à l'activité économique. En effet, seuls 20 % du foncier de ce secteur sont aujourd'hui construits. De plus, cette zone sera bientôt desservie par un transport en commun entre le parc relais et l'aéroport.

La Société publique locale (SPL) « La Fabrique de Bordeaux Métropole » (La Fab) a été missionnée par Bordeaux Métropole pour affiner le projet urbain global, encadrer et piloter les opérations immobilières qui germent sur ce territoire. Depuis septembre 2014, « La Fab » a engagé l'approfondissement du plan stratégique issu de l'appel à projets "50 000 Logements" en y intégrant les nouvelles réflexions et études engagées sur ce territoire de projet depuis 2012. Cet approfondissement et actualisation du plan stratégique a permis de préparer le lancement des études urbaines pré-opérationnelles. L'engagement des réunions de concertation en décembre 2016 a permis aux habitants de Mérignac de faire part de leur regard sur le site mais aussi de leurs questionnements et appréhensions liés à son évolution.

MISE EN OEUVRE : En parallèle du travail réalisé par La Fab, lancer une démarche prospective et participative pour réfléchir aux usages et aménagements de ce site à 2030 et 2050 dans la société post carbone. La constitution d'un groupe de travail avec les usagers pourra aider à définir de manière participative le futur de ce site.

Porteurs : Bordeaux Métropole (direction du développement), Ville de Mérignac, SPL Fabrique Métropolitaine

Degré de Maturité : Projet

• Moderniser le parc d'activités du Phare

OBJECTIFS : Il s'agit de requalifier le Parc d'activités du Phare afin de maintenir son attractivité en offrant une qualité d'aménagement et de service. Cela passe aussi bien par l'amélioration de la qualité des espaces publics et privés que par la qualité environnementale du site (énergie, déchets, eau, etc.) et le développement de l'offre de service, notamment en matière de numérique et d'accès à la fibre optique. Cette démarche sera menée en lien avec l'action de développement de l'écologie industrielle, en s'appuyant sur la démarche Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents (ZIRI) déployé par Bordeaux Technowest sur l'Ecoparc de Blanquefort.

MISE EN OEUVRE :

1) Elaborer un diagnostic partagé concernant : les espaces publics et privés, les besoins en services notamment en matière de numérique, les potentiels en matière d'écologie industrielle, en liaison avec l'action sur l'étude des potentiels en matière d'écologie industrielle et territoriale.

2) Echanger sur les retours d'expériences de parcs d'activités requalifiés:

- les acteurs à associer lors de l'élaboration du programme d'actions,
- réaliser de la concertation dans le cadre d'un projet de requalification,
- l'implication des entreprises dans un projet de requalification,
- les domaines du possible au niveau des actions de requalification : gestion, animation, services et aménagement du parc

3) Elaborer un programme d'actions opérationnel

4) Assurer la pérennité de la démarche : définition d'outils et/ou de structures pour assurer le suivi, la gestion, l'animation de la zone, éventuellement à travers le montage d'actions collectives

Porteurs : Bordeaux Métropole (direction du développement), Ville de Mérignac, acteurs économiques

Degré de Maturité : Idée

Ville comestible

Ville comestible

Mérignac en 2030

Le développement durable est soutenu par la société civile en lien avec **la recherche constante de l'autonomie alimentaire et de promotion de la santé positive à l'échelle de la Ville.**

Dans cette perspective, l'agriculture locale est très active et la collectivité favorise les **circuits-courts** comme vecteur de l'économie locale. La recherche constante de **lutte contre le gaspillage alimentaire** est l'un des leviers qui permet de réduire les besoins de production.

Un réseau de producteurs a été mis en place et participe à l'alimentation de la ville. De nombreux habitants utilisent également **les jardins partagés** pour s'alimenter et échanger le fruit de leur production.

Des **formations** sont organisées pour apprendre à cultiver et à faire la cuisine. Les habitants et les services de la Ville exploitent les parties "comestibles" des parcs, les jardins, les trottoirs, les toits, balcons et terrasse pour produire des fruits, des légumes et des aromates. Plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé et tous les espaces verts sont éco-certifiés.



Initiative : Production alimentaire locale

Contexte et Objectifs

La recherche de l'autonomie alimentaire de la Ville, soutenue à la fois par la société civile méridionale et par la collectivité, répond à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation et revêt :

- Un objectif économique : structuration et consolidation des filières locales et mise en adéquation de l'offre avec la demande locale ; contribution à l'installation d'agriculteurs et producteurs locaux et préservation du foncier agricole sans lequel la production n'est pas possible.
- Un objectif environnemental : développement de la consommation de produits issus de circuits de proximité.
- Un objectif social : projet fondé sur la rencontre d'initiatives et regroupant les acteurs d'un territoire en les sensibilisant aux enjeux de la production et consommation locale.

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES				INDICATEURS DE SUIVI	
La lutte contre le changement climatique			3	• Surfaces récupérées dans le cadre de la reconquête agricole	
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources			3		
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations			3		
L'épanouissement des êtres humains			3		
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables			3		

Initiative : Production alimentaire locale

Les actions

• Identifier, préserver et investir les terrains disponibles

● **OBJECTIFS** : Identifier les friches, les terres arables et les toits disponibles permettant de mettre en œuvre une politique de reconquête agricole. Cette action s'inscrit en cohérence avec la construction du projet alimentaire municipal pour rapprocher production locale et consommation locale. Ces actions présentent également un intérêt des points de vue écologique et patrimonial parce qu'elles permettent de conserver des espaces de nature, de mener des actions compensatoires, si besoin, et de garder le caractère forestier de la commune.

Des partenariats avec la SAFER, les CIVAM, la Chambre d'Agriculture et les structures professionnelles et associatives (Agrobio, Terre de liens etc.) seront essentielles pour aider à la maîtrise foncière et accompagner la démarche sur l'aspect technique (formation des habitants, FSL

MISE EN OEUVRE :

- Récolter les données disponibles via différentes sources potentielles : Observatoire du foncier, zonage du PLU de la commune, Registre parcellaire Graphique, PAC ...

- Protéger ces terrains disponibles par des outils réglementaires : périmètre associé à un programme d'actions, principalement en vue de pérenniser l'activité agricole (compétence du Département) ; par exemple la mise en œuvre des outils de Zone de Protection Agricole (ZAP)

- Accompagner les entreprises qui souhaiteraient dédier une partie de leur terrain à l'agriculture urbaine

- Développer un projet maraîcher sur les terrains appartenant à la la SAFER sur 30 ha

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction du développement), Bordeaux Métropole, acteurs agricoles, acteurs économiques

Degré de Maturité : En cours

• Favoriser le développement d'une diversité de producteurs locaux

OBJECTIFS : La Ville de Mérignac soutient le développement des circuits courts et de vente directe de produits agricoles du producteur au consommateur. L'achat local encourage le développement économique du territoire ou la solidarité avec les territoires ruraux de proximité, et garantit des produits plus frais dans la mesure où ils ont moins voyagé. L'identification et surtout l'animation du territoire de manière à faire émerger et à trouver des débouchés à des producteurs locaux doit donc permettre de soutenir une vraie dynamique de circuits courts sur le territoire.

MISE EN OEUVRE:

- 1) Préserver l'existant : le premier enjeu est celui de la transmission des exploitations déjà existantes, enjeu porté en partenariat avec la chambre d'agriculture, afin de protéger ces installations.
- 2) Conforter et accompagner des porteurs de projets agricoles : à travers le projet FRCIVAM de "couveuse agricole" via la SAS GRAINES Aquitaines, les porteurs peuvent produire sur des sites

de couveuses métropolitaines et s'installer ensuite durablement sur le territoire. Il s'agit de permettre une installation progressive de nouveaux agriculteurs Hors Cadres Familiaux, c'est-à-dire non issus du milieu agricole.

- 3) Soutenir les circuits courts : le développement des AMAP et d'autres systèmes, notamment les marchés fermiers et le "drive fermier" (commande sur internet aux producteurs du réseau avant de récupérer les produits sur diverses plate-formes logistiques, permet le maintien d'une agriculture paysanne et consolide l'activité des producteurs).

Porteurs : Bordeaux Métropole (Direction du développement), Chambre d'Agriculture, AMAP, Département de la Gironde

Degré de Maturité : En cours

• Créer un marché des producteurs

OBJECTIFS : La création d'un marché de producteurs doit permettre d'encourager l'économie locale et l'emploi et d'apporter un soutien aux agriculteurs. C'est aussi un moyen de participer à créer un lien social entre agriculteurs et habitants et d'encourager l'accès à une alimentation de qualité à moindre coût par des circuits directs producteur-consommateur.

MISE EN OEUVRE :

1) Constituer un comité de pilotage avec les producteurs et les associations pour réfléchir à la mise en place du marché : identifier un lieu de qualité adapté à la tenue du marché, définir le jour et les horaires, prévoir les aspects logistiques et administratifs : abonnements pour les emplacements, d'installation électrique, points d'eau, signalisation, règlement intérieur du marché...

2) Prévoir un budget nécessaire au démarrage pour faire connaître l'existence du nouveau marché et attirer des producteurs. Plusieurs moyens de communication peuvent être utilisés : tracts, affiches, banderoles, spots radio, presse écrite,...

Porteurs : Mérignac (Direction de la proximité) ou concession à une association de type AMAP

Degré de Maturité : Idée

Initiative : Jardinage urbain et citoyen

Contexte et Objectifs

Au-delà des actions visant à préserver les terres agricoles et soutenir les agriculteurs et producteurs locaux, l'initiative concernant le développement des espaces de jardinage urbain a pour but de favoriser la production de proximité par les habitants eux-mêmes.

En s'appuyant sur la notion de paysage comestible, le maillage de micro-espaces de production à Mérignac doit permettre à l'ensemble des habitants d'utiliser les parcs, les jardins collectifs ou privés, les trottoirs, les toits, balcons et terrasses pour produire des fruits, des légumes et des aromates.

Cette présence constante du jardinage en milieu urbain vise à favoriser une évolution du rapport au cadre de vie et à l'alimentation. En effet, ces espaces ont aussi vocation à être des supports d'éducation à l'alimentaire durable, en complémentarité avec les ateliers de culture et cuisine durable.

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES

La lutte contre le changement climatique		2	
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources			3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations			3
L'épanouissement des êtres humains		2	
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables			3

Indicateurs :

- Surfaces dédiées au jardinage urbain, dont ceux des jardins collectifs
- Nombre d'opérations avec un toit végétalisé
- Nombre de parcs comprenant un espace de jardinage

Jardinage urbain et citoyen

Les actions

• Identifier les surfaces disponibles publiques et privées et mettre en place des initiatives citoyennes en agriculture urbaine

OBJECTIFS : La mise en place de surfaces dédiées au jardinage urbain doit permettre de faciliter l'éducation à l'alimentation durable et de renforcer les connaissances agro-naturelles des habitants avec pour objectif à moyen terme de développer l'auto-consommation. Ces surfaces ont aussi vocation à développer les liens sociaux et intergénérationnels entre les habitants. Elles visent finalement à renforcer l'appropriation des espaces urbains à l'échelle de la proximité, du quartier. En s'appuyant sur la notion de paysage comestible, l'objectif est de créer un jardin potager par quartier. En y associant toutes les surfaces disponibles, que ce soit les micro-espaces des pieds d'immeuble ou les toits, l'idée est de raisonner dans une logique de maillage du territoire urbain afin de favoriser une évolution du rapport au cadre de vie et à l'alimentation.

MISE EN OEUVRE :

Identification des surfaces disponibles :

- L'identification des surfaces disponibles passe d'abord par le repérage des espaces fonciers intégrés ou adossés aux trames vertes et bleues de Bordeaux Métropole. Les services de la Ville de Mérignac doivent donc assurer une veille foncière active et mettre en oeuvre une communication auprès des habitants dans le cadre du lancement d'un appel à initiatives.
- La Ville doit aussi sensibiliser les entreprises sur l'utilisation potentielle de leur foncier libre et les avantages associés (RSE...).
- La constitution de brigades d'habitants recenseurs peut aussi être envisagée.
- Il est essentiel que cette action soit accompagnée d'un contrôle de la qualité du sol pour éviter la culture dans les sols pollués

Mise en place et accompagnement des initiatives :

- Bordeaux Métropole organise la Fête des Jardins Partagés et le Département a formé des maîtres composteurs. Mérignac peut profiter de cette dynamique et lancer des actions sur son territoire, notamment la mise en mouvement d'un réseau local de maîtres composteurs et de formateurs.
- Lancement d'un appel à manifestation "Jardiner à Mérignac" pour valoriser les initiatives individuelles et collectives d'appropriation d'espaces non végétalisés pour les transformer en lieux de culture (friches, toitures, etc..) ainsi que les initiatives de type "Incroyables comestibles".

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction de la proximité, Direction du développement), habitants (en groupe de quartier ou en association?), Bordeaux Métropole (PTO), bailleurs sociaux, maison des habitants, conseil citoyen

Degré de Maturité : Idée

• Organiser des ateliers de cuisine sains et un “Défi Cuisine de Mérignac”

OBJECTIFS : Cette action vise à donner la possibilité aux habitants de mieux maîtriser leur équilibre alimentaire en améliorant leurs connaissances en matière de nutrition, tout en les sensibilisant au gaspillage alimentaire, aux circuits courts et à l'impact environnemental et au bénéfice pour la santé de l'alimentation.

MISE EN OEUVRE :

1) La mise en place de ces ateliers doit dans un premier temps passer par la sensibilisation des animateurs afin qu'ils puissent diffuser la connaissance en termes de cycles de vie des produits, de jardinage urbain, de cuisine durable.

2) La mise en place d'une communication est ensuite essentielle pour susciter la participation aux ateliers (témoignages concrets, valorisation des actions).

3) Lancement en parallèle d'un “Défi Cuisine de Mérignac” permettant à un public large de manifester son intérêt pour la cuisine saine et de communiquer sur les atouts de l'alimentation saine et durable

Porteurs : Habitants, Maisons des habitants, résidences, associations, AMAP, Relai des solidarités

Degré de Maturité : Idée

• Sensibiliser et former les habitants et les services à la Ville comestible

OBJECTIFS : La sensibilisation des habitants et des services de la Ville à la notion de Ville comestible est indispensable pour permettre une appropriation collective des espaces urbains qui font l'objet d'une valorisation « comestible ». De manière générale, il s'agit de proposer des espaces d'information et de formation sur ce sujet, en s'appuyant sur les différents acteurs présents sur Mérignac (associations, réseau des AMAP, supermarchés, collectifs de riverains ...)

MISE EN OEUVRE :

1) Sensibilisation des acteurs à la Ville comestible

- Mettre en place une campagne de communication vers le grand public pour le sensibiliser à la Ville comestible et au jardinage urbain et citoyen
- Organiser des actions de sensibilisation du grand public dans l'espace public lors d'événements de type marchés mais également dans les supermarchés et en s'appuyant sur le réseau des associations en lien avec la Ville comestible et notamment des AMAP
- Sensibiliser également les entreprises et leurs salariés dans les parcs d'activités en vue de convertir certains espaces extérieurs disponibles à la culture avec l'appui d'associations

2) Création d'un kit Ville comestible

- Ce kit pourrait être constitué de graines, d'un carré potager, d'un composteur, d'un nichoir à oiseaux, d'un hôtel à insectes, etc. Un partenariat avec des organisations comme le WWF, LPO ou des associations environnementales locales pourrait aider la mise en place du kit.

3) Formations des acteurs

- Elaboration d'un programme de formation à la Ville comestible pour des associations et les services de la collectivité. Il s'agit de faire connaître et comprendre l'intérêt de la ville comestible, donner les outils et les savoir-faire pour lancer des actions dans ce domaine,
- Lancement de 2 cycles de formation (débutants et confirmés) en mixant les services et les associations

PORTEURS : Ville de Mérignac (Direction de la proximité, Direction du développement, direction de la cohésion sociale), Organismes de formation (CNFPT), Région, Maison des habitants, acteurs économiques, associations, AMAP, Jardins partagés, conseil citoyen,

Degré de Maturité : Idée

Initiative : Lutte contre le gaspillage alimentaire

Contexte et Objectifs

Si la collectivité développe une production alimentaire locale et favorise le jardinage urbain participatif, elle n'en oublie pas moins la nécessité d'adapter au maximum l'offre à la demande afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Pour cela, elle s'appuie sur des réseaux de solidarité locaux :

- entre les producteurs et l'épicerie sociale, pour un approvisionnement solidaire
- entre les écoles et le Relais des solidarités, pour la récupération des goûters

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES		INDICATEURS DE SUIVI	
La lutte contre le changement climatique	1		
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources			3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations			3
L'épanouissement des êtres humains		2	
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables			3

- Tonnages alimentaires récupérés par l'épicerie sociale et le Relais des Solidarités

Initiative : Lutte contre le gaspillage alimentaire

Les actions

• Renforcer le lien entre l'épicerie sociale et les producteurs locaux

OBJECTIFS : L'objectif de cette action est la mise en place d'un dispositif d'approvisionnement par circuits courts via un partenariat entre l'épicerie sociale de Mérignac et les producteurs locaux. Elle vise ainsi un double objectif : améliorer la qualité de l'approvisionnement de l'épicerie, tout en participant au développement local du territoire, et en créant du lien social entre différents acteurs locaux.

MISE EN OEUVRE :

1) Mener une enquête sur l'approvisionnement alimentaire de l'épicerie sociale par les producteurs locaux :

Mener une enquête auprès des producteurs, les associer à la démarche et communiquer sur les intérêts du partenariat : régularité de l'engagement, réduction du temps de commercialisation, projet solidaire, etc. Il s'agit d'en déduire les volumes disponibles de manière pérenne. Cette action peut-être menée en partenariat avec d'autres épicerie sociale.

2) Monter un partenariat et définir les éléments d'organisation : modalités d'approvisionnement, le fonctionnement, la distribution, la régularité,...

Porteurs : Ville de Mérignac (CCAS - Direction de l'action solidaire et sociale), Producteurs locaux

Degré de Maturité : Idée

• Récupérer les goûters dans les cantines pour le Relais des solidarités

OBJECTIFS : L'objectif est de récupérer les goûters non distribués pour les transformer en ressource alimentaire pour d'autres personnes. Au-delà de lutter contre le gaspillage alimentaire au sein du réseau scolaire, cette action permet d'aider les personnes en difficulté à accéder à une alimentation à moindre coût ou gratuitement.

MISE EN OEUVRE :

-Mettre en place une convention partenariale pour la récupération des goûters des cantines :

- Identifier les cantines potentielles à participer

- La collecte : régularité, les conditions de stockage

- Les modalités de distribution : le transport, les conditions de stockage

Porteurs : Direction de l'action éducative et de la famille, Direction de l'action solidaire et sociale

Degré de Maturité : En cours

VILLE À ÉNERGIE POSITIVE

Ville à énergie positive

Mérignac en 2030

Avec l'appui actif de Bordeaux Métropole, toute la Ville s'est penchée sur la question de l'énergie et a construit plusieurs solutions afin de devenir la première ville à énergie positive d'Aquitaine en 2030.

Pour cela, Mérignac s'est transformée en une Communauté d'énergie locale. La quasi totalité de l'énergie est produite et distribuée sur Mérignac, ce qui fait de la ville l'un des principaux gestionnaires du réseau en lien avec les autres producteurs (particuliers, entreprises, bailleurs).

La société civile s'est également mobilisée sur la question énergétique. La Mairie soutient depuis plusieurs années la rénovation des logements anciens et les habitants sont très sensibilisés aux économies d'énergie. Des groupes d'échange « énergie positive », en appui sur les espaces info énergie, permettent par exemple de faire appel à des artisans spécialisés de la Ville et d'éviter les escroqueries. La précarité énergétique a quasiment été éradiquée.

La Ville est également à la pointe sur la question des nouvelles technologies grâce au développement des réseaux intelligents et des bâtiments à énergie positive. Mérignac forme une « ville intelligente » où les réseaux sont interconnectés et où l'information en temps réel permet de piloter l'ensemble de flux (information, énergie, eaux, déplacements) et où chaque habitant se connecte au quotidien pour agir pour l'environnement. De nombreuses prises de recharge rapide pour les véhicules électriques sont présentes dans l'espace public.

Les entreprises Mérignacaises ont fortement été impliquées dans cette révolution énergétique. L'engagement du pôle d'excellence Énergie et Numérique a permis de développer et d'expérimenter sur le territoire de nombreuses innovations technologiques.



Initiative : Communauté énergie et numérique

Contexte et Objectifs

La transformation de Mérignac en Communauté énergie et numérique renvoie à la volonté de la municipalité, en lien avec Bordeaux Métropole, de développer l'autonomie énergétique du territoire et de trouver des solutions face à la raréfaction des sources d'énergie fossiles.

L'évolution de la stratégie énergétique mérignacaise vers un modèle local et multi-partenarial permettra à la Ville de s'affirmer comme l'un des principaux gestionnaires du réseau en lien avec les autres producteurs (particuliers, entreprises, bailleurs).

La nouvelle stratégie énergétique repose notamment sur le développement des énergies renouvelables qui s'inscrivent dans la stratégie nationale de diminution des GES, tout en concourant à valoriser les ressources locales et renforcer l'indépendance énergétique du territoire. Parmi les projets d'énergie renouvelable, la collectivité envisage la mise en place d'une unité de méthanisation.

L'implication des entreprises regroupées dans le futur Pôle d'excellence Energie & Numérique permettra de générer des innovations technologiques, notamment en termes de réseaux intelligents

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES			INDICATEURS DE SUIVI	
La lutte contre le changement climatique				3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		2		
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	1			
L'épanouissement des êtres humains		2		
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables				3

- % EnR dans la consommation finale du territoire
- Nombre d'entreprises implantées sur le pôle d'excellence

Initiative : Communauté énergie et numérique

Les actions

- **Identifier le potentiel en énergie renouvelable et définir une stratégie de développement**

OBJECTIFS : Le développement des énergies renouvelables s'inscrit dans la stratégie nationale de diminution des GES, tout en concourant à renforcer l'indépendance énergétique du territoire. Il faut aujourd'hui dépasser une logique d'action par opportunité et définir une stratégie et des moyens sur le long terme, ce qui passe par l'étude des potentiels existants sur Mérignac.

MISE EN OEUVRE :

1) Analyser les potentiels du territoire

Cette étude devra permettre de définir les potentiel de développement de toutes les énergies renouvelables sur le territoire, compte tenu de la disponibilité des ressources, ainsi que des contraintes techniques et urbaines.

Elle portera une attention particulière sur deux volets jugés prioritaires par la Ville :

- le potentiel de développement sur le patrimoine de la collectivité en lien avec le plan bâtiment durable
- le potentiel représenté par les parkings publics et privés afin de développer les ombrières photovoltaïques. En particulier, repérer tous les parking publics de plus de 1000 m² et étudier l'opportunité de les équiper,
- l'opportunité de développer la méthanisation en lien avec l'appel à projet national 1500 méthaniseurs en 3 ans

2) Définir d'une stratégie de déploiement d'un mix énergétique renouvelable

Sur la base de cette étude une stratégie devra être définie. Précisant :

- les potentiels de déploiement spatial et quantitatif, par type d'énergie
- les modalités de déploiement de cette stratégie :
 - sur le patrimoine public
 - sur les parkings publics et sur la possibilité de mobiliser les acteurs privés
 - sur les modes de financement innovant public/privés, dont les coopératives citoyennes
 - sur les éventuels besoins en accompagnement techniques et financiers chez les particuliers

3) Etudier systématiquement l'intégration des énergies renouvelables dans la planification et les projets d'aménagement

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction du patrimoine bâti, direction du développement), ALEC, Bordeaux Métropole,

Degré de Maturité : Idée

- **Réaliser un projet exemplaire avec la création d'un réseau de chaleur sur le centre de Mérignac**

OBJECTIFS : Bordeaux Métropole étudie la faisabilité d'un projet réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables (géothermie ou biomasse) sur le centre de Mérignac. Ce dernier pourrait alimenter 55 ensembles immobiliers dont des bâtiments municipaux et des logements. Ce projet permettra une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre lié à la production de chaleur.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Finaliser l'étude de faisabilité : potentiel de raccordement, site de la chaufferie, coût global, intérêt pour les usagers
- 2) Programmer et mettre en oeuvre les travaux

Porteurs : Bordeaux métropole/Ville de Mérignac (Direction du patrimoine bâti, direction du développement)

Degré de Maturité : Projet

- **Lancer un pôle d'excellence énergie et numérique**

OBJECTIFS : La gestion et les économies d'énergie sont aujourd'hui très en lien avec le numérique. La mise en place d'un pôle d'excellence répond à trois objectifs :

- mailler les acteurs et les compétences présents dans le territoire.
- capitaliser les savoir-faire existant et s'appuyer sur les projets en cours pour positionner la commune au niveau de l'excellence en matière d'activités énergétiques et numériques.
- Réunir les conditions favorables au développement économique de ces filières en proposant une offre de services adaptée sur le Pôle.

MISE EN OEUVRE :

1) Etude flash de concept et de pré-faisabilité : identifier les partenaires et acteurs concernés (entreprises, acteurs de la recherche et de l'innovation, de la formation et structures d'accompagnement) Organiser des ateliers d'échanges afin :

- de confirmer la pertinence locale du projet et de cadrer le concept
- de confirmer les partenaires potentiels et leur intérêt pour le projet - cadrer la démarche à mettre en oeuvre et définir un comité de pilotage

2) Mener une étude de préfiguration avec notamment :

- Définition du potentiel local.
- Etude de la faisabilité technique et financière
- préfiguration de la gouvernance du pôle, fédère les premiers adhérents, organise les réflexions et aide à la définition des actions prioritaires.

Identification des structures relais qui pourront prendre en charge l'éclosion d'une structure compétente.

3) Autonomisation du Pôle pris en charge par les adhérents du Pôle ; création d'un conseil de gouvernance et de commissions thématiques

4) Accompagnement vers la phase de maturité de la filière ; soutien aux projets d'excellence

Porteurs : Bordeaux Métropole, Ville de Mérignac (Direction du patrimoine bâti, direction du développement, Direction stratégie organisationnelle et pilotage SI), entreprises

Degré de Maturité : Idée

Initiative : Rénovation énergétique des bâtiments

Contexte et Objectifs

Dans le cadre de son ambition pour une « Ville à énergie positive », la collectivité a souhaité engager des actions permettant de favoriser la réhabilitation des bâtiments afin d'améliorer leur performance énergétique et environnementale.

Pour susciter la mise en œuvre de projets de réhabilitation, une Plateforme Locale de l'Énergie est mise en place par Bordeaux Métropole. Ce lieu regroupe un ensemble d'informations mises à la disposition des habitants et acteurs de l'habitat qui peuvent y recevoir des informations techniques, économiques juridiques et financières relatives à la rénovation énergétique des logements.

Parallèlement, la collectivité développe les aides financières à destination des publics modestes et agit en coopération avec la Chambre des Métiers pour permettre la montée en compétence des artisans en matière de rénovation énergétique.

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES		INDICATEURS DE SUIVI	
La lutte contre le changement climatique		2	
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1		
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		2	
L'épanouissement des êtres humains			3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables			3

- Nombre de logements réhabilités, gain énergétique moyen
- Nombre d'artisans formés

Initiative : Rénovation énergétique des bâtiments

Les actions

- Créer une Plateforme Locale de l'Energie (lieu unique d'information)

OBJECTIFS : La création d'une Plateforme Locale de l'Energie répond à plusieurs objectifs : diffuser l'information technique, économique, juridique et financière relative à la rénovation énergétique des logements en un seul lieu ; faciliter les démarches des ménages pour mobiliser les aides publiques ; guider et orienter les ménages dans leurs échanges avec les professionnels de la rénovation.

MISE EN OEUVRE : A l'échelle métropolitaine :

1) Constituer un comité de pilotage et de suivi qui réunit l'ensemble des partenaires énergie et habitat.

2) Elaborer une candidature pour participer à un AMI de l'ADEME ou établir une convention permettant l'expérimentation : fixe des objectifs en nombre de logements rénovés et précise les subventions apportées par l'ADEME et la Région.

3) Mener une étude de préfiguration : état des lieux des dispositifs existants, possibilités de mutualisation, définition du modèle de portage de la plateforme et des modes d'intervention...

4) Création du portail Internet

5) La structure porteuse met à disposition les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs prévus initialement.

Porteurs : Bordeaux Métropole

Degré de Maturité : En cours

• Développer les incitations financières et techniques

OBJECTIFS : Les incitations financières et techniques permettent d'encourager les travaux d'amélioration de la performance thermique et énergétique des logements, de traiter les logements indignes. Celles-ci doivent venir en complément des dispositifs existants tel que le Le Programme d'Intérêt Général « Un logement pour tous dans le parc privé », en partenariat avec la Communauté urbaine de Bordeaux, qui permet aux propriétaires (occupants ou bailleurs) de bénéficier de subventions pour réaliser des travaux d'amélioration de leur logement ou l'Opération de Programmation de l'Amélioration de l'Habitat sur le Burck.

MISE EN OEUVRE :

1) Réaliser un benchmark des dispositifs d'accompagnement techniques et financiers mis en place par des collectivités locales, au delà des aides nationales

2) Développer et valoriser les incitations techniques et financières choisies, dans le cadre de la Plateforme Locale de l'Energie

3) Communiquer davantage sur les aides disponibles : - Un dispositif radio, presse ? - Un numéro de téléphone ? - Un site Internet dédié ? - Un guide grand public sur les aides disponibles ?

Porteurs : Bordeaux Métropole

Degré de Maturité : Idée

● **Sensibiliser et former les entreprises du bâtiment**

OBJECTIFS : La montée en compétence des entreprises et artisans du bâtiment en matière de rénovation énergétique leur permet de gagner en visibilité et cela permet aux particuliers de pouvoir compter sur des professionnels compétents et fiables. Les acteurs de la filière, en particulier la chambre de métiers et de l'artisanat et la CAPEB sont très actifs en la matière. Il s'agira donc pour la Ville de Mérignac d'être un partenaire et un relais efficace de ces actions, comme elle a su le faire dans le cadre des éco-défis.

MISE EN OEUVRE : Mettre en oeuvre des actions opérationnelles telles que :

1) L'élaboration et la diffusion de guides de chantier ou de guides de bonnes pratiques sur l'utilisation de nouveaux matériaux (bois, liège, paille, chanvre, etc.), les nouvelles techniques de rénovation, les apports de la labellisation RGE, ...

2) Encourager la création de groupements d'artisans aux compétences complémentaires, réunis autour d'un pilote, afin de proposer une offre globale optimisée ; accompagner ces groupements sur des chantiers réels avec un formateur-expert (voir projet DOREMI, Institut négaWatt)

3) Expérimenter des « plateaux techniques de formation » aux gestes et à la pose de produits et procédés innovants. Autrement dit, proposer aux professionnels du bâtiment des lieux dédiés à l'apprentissage. (voir Praxibat®)

Porteurs : Chambre de Métiers et de l'Artisanat/ CAPEB

Degré de Maturité : En cours

Initiative : Lutte contre la précarité énergétique

Contexte et Objectifs

Si la ville de Mérignac semble présenter un taux de public en précarité relativement faible (entre 7% et 10%), il faut noter que cela représente un nombre de personnes important au regard du poids démographique de la ville.

Pour autant, le repérage des publics en situation de précarité est souvent difficile. C'est pourquoi la collectivité a souhaité mettre en place un système renforcé de repérage et d'accompagnement des publics en situation de précarité, s'appuyant notamment sur :

- les donneurs d'alerte locaux qui bénéficient de formations sur ces questions ;
- un dispositif d'aide et d'accompagnement à la réhabilitation des logements privés ;
- ou encore des actions de sensibilisation auprès des Conseils syndicaux et bailleurs sociaux pour les inciter à améliorer la performance énergétique de leur parc de logements.

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES	INDICATEURS DE SUIVI		
La lutte contre le changement climatique	1		
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1		
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations			3
L'épanouissement des êtres humains			3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables		2	

- Nombre de donneurs d'alerte formés
- Nombre de personnes en situation de précarité repérées
- Nombre de personnes bénéficiant d'une aide ou d'un accompagnement

Initiative : Lutte contre la précarité énergétique

Les actions

• Repérer les publics en précarité énergétique

OBJECTIFS : Afin de mieux orienter les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique, il est essentiel de repérer les publics vulnérables à cibler et de définir une base de données permettant de mieux cerner le phénomène de précarité. Parallèlement, il convient de fixer des objectifs quantitatifs de réduction de la précarité et de cibler les thématiques clés de la base de données.

MISE EN OEUVRE :

Suite à l'action de diagnostic de la précarité énergétique, en cours avec le CCAS et l'épicerie sociale, qui s'appuie sur des visites à domicile :

1) Mise en place d'un COFIL pour fixer les objectifs, les cibles et les moyens de lutte contre la précarité. Associer les différents partenaires impliqués au sein d'un comité décisionnaire (bailleurs, ANAH, etc.) et d'un comité opérationnel (personnes au contact des ménages)

2) Le repérage des publics peut être fait en s'appuyant sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- l'observatoire social et soutenu par une campagne d'information à destination du public, axée vers l'auto-repérage, et par une communication plus ciblée pour les donneurs d'alerte.
- des partenariats avec les fournisseurs d'énergie afin qu'ils communiquent les coordonnées des ménages bénéficiant d'un Tarif de Première Nécessité ou d'un Tarif Spécial de Solidarité ou des personnes en difficulté de paiement.

- un croisement des données des fichiers Filocom (Fichier des Logements par Commune) avec les revenus des ménages issus des données de la Direction Régionale des Finances Publiques. Cette opération nécessitera dans un premier temps de définir un seuil, par exemple les ménages en dessous du seuil de pauvreté.

- la participation à un programme de type SLIME (Services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie – visite et conseils à domicile sur l'énergie), au côté de Bordeaux Métropole.

- Articulation du dispositif avec le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)

Porteurs : CCAS, MDSI, FSL, CAF, CARSAT/CPAM, tous les acteurs sociaux du repérage, Tissu associatif social, Fournisseurs d'énergie, Bordeaux Métropole

Degré de Maturité : En cours

● Former les donneurs d'alerte

OBJECTIFS : La formation des donneurs d'alerte répond à plusieurs objectifs : massifier le repérage des publics vulnérables, encadrer la méthodologie de repérage, initier une dynamique partenariale et faire vivre le réseau. Ces acteurs sont généralement des travailleurs ou bailleurs sociaux, mais il est possible de nouer des partenariats avec d'autres types de structures moins conventionnelles tels que les agences immobilières, les facteurs, les notaires, etc. Ces acteurs peuvent être mobilisés dans le cadre d'un dispositif SLIME (service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie), qui permet de valoriser une partie des sommes investies par des CEE.

MISE EN OEUVRE :

Identifier les acteurs à former puis organiser des sessions de formation. Concrètement, la formation des donneurs d'alerte abordera plusieurs contenus pédagogiques : les contours de la précarité, savoir détecter, savoir orienter, connaître les offres de services sur les territoires, les outils (fiche de repérage).

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction de l'action solidaire et sociale), Réseau préca 33, donneurs d'alerte identifiés, Bailleurs sociaux, G10

Degré de Maturité : Idée

● Développer des dispositifs d'aides aux logements locatifs privés

OBJECTIFS : La mise en place d'un fonds d'aide dédié doit permettre de cibler les logements mal isolés des locataires et propriétaires privés pour les inciter à réaliser des travaux d'amélioration énergétique : aides pour le remplacement d'appareils domestiques peu performants (lavage, sèche-linge, froid).

MISE EN OEUVRE : Pour lancer cette action, il est nécessaire de préciser la nature du fonds d'aide ainsi que les critères d'attribution. Une large communication auprès des bénéficiaires potentiels et des donneurs d'alerte devra ensuite être mise en œuvre. Le pilotage du fonds sera assuré par une commission associant l'ADIL, les donneurs d'alerte... La remise de kits sur l'usage du logement doit permettre de diffuser les bonnes pratiques. Pour favoriser la connaissance des aides, un partenariat entre le CCAS, l'EIE et les donneurs d'alerte doit être mis en place et complété par des formations sur les droits et devoirs des locataires et propriétaires.

Porteurs : Réseau précarité énergétique, ADIL, EIE, Bordeaux Métropole, Ville de Mérignac/Services

Degré de Maturité : Idée

Mettre en place des dispositifs d'accompagnement individuel

OBJECTIFS : L'accompagnement individuel vise à donner les bonnes orientations et les bonnes informations vers le dispositif le plus adapté. L'objectif est ainsi de favoriser le diagnostic thermique (et autres) des logements et de favoriser l'auto-réparation (entretien) pour des petits travaux par les locataires.

MISE EN OEUVRE : En préalable, il faut prioriser, lister les dispositifs existants et le budget nécessaire correspondant. L'accompagnement peut ensuite prendre la forme d'un contact direct par téléphone ou de visites à domicile permettant de définir les orientations les plus adaptées. Le suivi et l'évaluation de l'orientation ?

Porteurs : Bordeaux Métropole, Mérignac (Direction de l'action solidaire et sociale), Fondation Abbé Pierre, CAF **Degré de Maturité** : Idée

● Partager les bonnes pratiques entre les conseils syndicaux

OBJECTIFS : Les membres des conseils syndicaux peuvent parfois manquer de connaissances pour mener un projet de rénovation, se sentir isolé et avoir besoin d'échanger avec d'autres porteurs de projets en copropriété. L'objectif de cette action est donc de partager un maximum d'outils méthodologiques avec les conseils syndicaux afin d'encourager les bonnes pratiques.

MISE EN OEUVRE :

1) Etablir un listing des copropriétés existantes et diffuser les bonnes pratiques à travers un ou plusieurs outils :

- l'élaboration d'un guide abordant plusieurs points méthodologiques : comment réaliser un état des lieux (bilan énergétique, technique et bilan des besoins) ; comment restituer des résultats aux copropriétaires ; comment élaborer un cahier des charges d'audit et recherche d'un professionnel etc.

- la mise en place de journées de formations ou d'un programme de formation à destination des conseils syndicaux (modules de e-learning, séances en salle, MOOC ?)

- la diffusion d'outils comme CoachCopro® qui accompagne gratuitement les membres du conseil syndical et des copropriétaires à chaque étape de leur projet de rénovation énergétique à travers un parcours personnalisé (accès à une expertise, des témoignages, des retours d'expérience etc.)

- l'organisation de conférences animées par un conseiller info-énergie à destination des acteurs de la copropriété

2) Formaliser ce réseau par la création d'une association des conseils syndicaux qui permettrait de pérenniser les échanges de pratiques.

Porteurs : ADIL, Bordeaux Métropole, Syndics,

Degré de Maturité : Idée

● Favoriser les bailleurs sociaux ambitieux

OBJECTIFS : Au coeur de la politique de cohésion sociale, les bailleurs sociaux ont un rôle clé dans la mise en oeuvre des mesures visant à lutter contre la précarité énergétique et à optimiser la performance énergétique du parc social.

MISE EN OEUVRE :

1) Développer l'éco-conditionnalité des aides : soutenir les bailleurs sociaux pour la rénovation de bâtiments économes en énergie en privilégiant un taux d'intervention proportionnel aux kWh économisés ; conditionner ces aides à un accompagnement pédagogique des locataires. La subvention n'est accordée que si l'opération respecte les critères d'éco-conditionnalité.

2) Création avec les bailleurs sociaux d'une base de données collaborative sur la rénovation afin d'avoir un échange sur les méthodes et les outils pour valoriser les bonnes pratiques :

- Définir des critères ou une typologie commune aux bailleurs

- lister les travaux par opération de rénovation

- connaître les coûts d'investissements et les aides disponibles

- évaluer les consommations énergétiques et les charges lorsque les compteurs n'ont pas été individualisés.

- mettre en lien objectifs de consommation et la réalité des mesures, etc.

Porteurs : Bailleurs, Ville de Mérignac (Direction du développement)

Degré de Maturité : Idée

Ville économique locale

Ville économique locale

Mérignac en 2030

Les actions liées à la création d'emploi et à l'insertion sont prioritaires puisque l'objectif du développement durable à Mérignac est aussi un bien être collectif qui doit être accessible à chacun. Le levier principal est le développement d'une économie locale en circuit court.

Dans cet objectif, le développement des outils en lignes et des Systèmes d'Échanges Locaux (SEL), permettent de renforcer les échanges de biens et de services, à destination des particuliers comme à des entreprises.

La mise en œuvre d'une monnaie locale alternative permet d'échanger des produits et fait travailler les commerçants et artisans du territoire. Elle favorise la production locale, l'économie circulaire et limite la spéculation.

Le partage des biens est donc devenu une pratique courante en particulier grâce aux dispositifs d'échanges locaux. En complément, des habitants s'organisent régulièrement en groupes d'échanges, aussi bien pour partager des idées que des services ou du matériel.

La mise en place de plateformes physique à l'échelle de quartiers, sert de relais de la plateforme virtuelle et ont permis le partage de biens et services entre voisins à travers un système de géolocalisation de la demande. Elles cherchent également à mutualiser les besoins afin de favoriser le partage des biens entre habitants.

Au final, de nombreux réseaux se développent sur le territoire renforçant ainsi le lien social et la solidarité entre les personnes. Ces réseaux associatifs, d'échanges, de professionnels se développent sans cesse et toute la population s'y implique.



Initiative : Espaces partagés / Tiers lieux

Contexte et Objectifs

La volonté de créer des lieux partagés répond à plusieurs objectifs complémentaires en lien avec le rétablissement de la proximité, du lien social, de la cohésion sociale, du développement économique et de la qualité du territoire.

Parmi les espaces partagés que souhaite développer la collectivité, les tiers-lieux sont privilégiés car ils apportent une réponse concrète à une nouvelle manière de concevoir la relation vie-travail selon des notions de réseau, proximité, mutualisation et innovation sociale. En effet, les espaces partagés sont destinés à être des espaces physiques ou virtuels de rencontres entre personnes et compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser. La mise en place d'une plateforme de référencement et de mutualisation des espaces professionnels partagés viendra compléter cette action en faveur du déploiement des tiers-lieux.

Leur démultiplication s'inscrit dans une dynamique de transition écologique et d'aménagement du territoire de grande ampleur permettant le rapprochement de dynamiques économiques vers les zones d'habitat et ainsi la réduction de la portée des déplacements domicile-travail.

Les finalités de développement durable concernées

La lutte contre le changement climatique			3
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1		
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations			3
L'épanouissement des êtres humains		2	
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables		2	

Indicateurs de suivi

Nombre d'entreprises inscrites sur la plateforme de mutualisation

Initiative : Espaces partagés / Tiers lieux

Les actions

• Créer un tiers-lieu avec une spécificité méridionale

OBJECTIFS : Les tiers-lieux apportent une réponse concrète à une nouvelle manière de concevoir la relation vie-travail selon des notions de réseau, proximité, mutualisation, partage de valeurs et innovation sociale. Et au delà, leur démultiplication s'inscrit dans une dynamique de transition écologique et d'aménagement du territoire de grande ampleur permettant la relocalisation de dynamiques économiques vers les zones d'habitat et ainsi la réduction de la portée des déplacements domicile-travail.

MISE EN OEUVRE :

1) Trouver un positionnement méridional pour le développement des tiers lieux, par exemple en les rattachant à la notion d'économie collaborative. Analyse de l'offre : Recenser les solutions existantes de télétravail en tiers-lieux et leurs porteurs sur le territoire, l'offre de bureaux disponibles, les acteurs mobilisables ainsi que les lieux susceptibles à terme d'héberger des tiers-lieux. Analyse des besoins : identifier la demande sur le territoire, aussi bien en terme de nombre d'utilisateurs que de type d'utilisateurs (salariés, indépendants, TPE, agents publics) et déterminer qui seront les futurs utilisateurs du tiers-lieu, les usages qui y seront pratiqués et les services et équipements nécessaires à l'activité.

2) Etude d'implantation et d'aménagement du tiers-lieu

Porteurs : Porteur de projet / Ville de Méridonac (Direction du développement, Direction de la cohésion sociale) / Acteurs de l'économie collaborative : Ouishare...

Degré de Maturité : En cours

• Créer une plateforme de référencement et de mutualisation des espaces professionnels partagés

OBJECTIFS : La collectivité peut jouer un rôle pour soutenir la dynamique en cours en termes de mutualisation d'espaces pour les entreprises.

MISE EN OEUVRE :

1) Enquêter les entreprises sur leurs besoins/offre possible : mailing ou enquête par phoning

2) Développer une solution en ligne selon un système de petites annonces permettant aux entreprises de référencer une offre ou un besoin en termes de locaux partagés. Les annonces peuvent notamment comprendre la localisation des bureaux, les autres sociétés qui partagent l'espace, le matériel disponible etc.

Porteurs : Ville de Méridonac (Direction du développement)

Degré de Maturité : Idée

Initiative : Economie Collaborative

Contexte et Objectifs

L'économie collaborative est une économie de "pair à pair". Elle repose sur le partage ou l'échange entre particuliers de biens (voiture, logement, parking, perceuse, etc.), de services (covoiturage, bricolage, jardinage etc.), ou de connaissances (cours d'informatique, etc.), avec échange monétaire ou sans échange monétaire (dons, troc, volontariat), souvent par l'intermédiaire d'une plateforme numérique de mise en relation.

Le développement de l'économie collaborative sur le territoire mérignacais s'illustre notamment à travers la création de plateformes d'échanges thématiques, la mise en place de boîtes à lire permettant le libre-échange, et le soutien des démarches existantes (SEL, solutions de déplacements...) par la collectivité.

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES		INDICATEURS DE SUIVI	
La lutte contre le changement climatique	2	Nombre d'échanges réalisés dans le cadre plates-formes d'économie collaborative ?	
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	2		
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations			3
L'épanouissement des êtres humains	2		
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables			3

Initiative : Economie Collaborative

Les actions

• Faire connaître les démarches en économie collaborative existantes (déplacement, alimentation,...)

OBJECTIFS : Mettre en valeur les initiatives lancées sur le territoire telles que les AMAP, les jardins partagés, les blue cub, Citiz, les pédibus, le Fablab Cap science, l'Aqui work Center, les SEL, etc.

MISE EN OEUVRE : Créer un guide physique et numérique de l'économie collaborative à Mérignac. Ce guide peut être constitué d'une cartographie des acteurs et initiatives ainsi que donner des pistes pour la mise en œuvre des nouvelles démarches

Porteurs : Ville de Mérignac ((Direction du développement)

Degré de Maturité : Idée

• Identifier les besoins avec les observatoires de la Ville de Mérignac

OBJECTIFS : Mutualisation de ressources, de compétences, de mises en réseau, d'économie du partage... sont autant d'évolutions organisationnelles qui émergent et s'affirment comme une tendance économique majeure. Afin d'accompagner la structuration de l'économie collaborative mérignacaise, il est essentiel de commencer par évaluer les besoins.

MISE EN OEUVRE : Réaliser une étude sur l'état des lieux général par secteurs d'activités, identifier des freins et leviers de développement des marchés collaboratifs, et formuler de recommandations opérationnelles.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction du développement)

Degré de Maturité : Idée

• Créer une plate-forme d'échanges numérique

OBJECTIFS : Cette plate-forme doit favoriser les échanges de biens et services et doit être ouverte aux particuliers, aux entreprises et aux structures d'insertion.

MISE EN OEUVRE :

1) Dans un premier temps, développer des plateformes numériques par secteur en s'appuyant sur des acteurs de filières structurées (par exemple : les légumes). Prévoir plusieurs espaces :

- Acheter et vendre (avec utilisation d'une monnaie locale)
- Donner et prêter

2) Fusionner les différentes plates-formes existantes et prévoir plusieurs onglets/forums de discussion thématiques : informatique, jardinage, bricolage, etc.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction du développement, Direction de la cohésion sociale) / Associations

Degré de Maturité : Idée

● **Mettre en place des boîtes à lire**

OBJECTIFS : L'idée repose sur la volonté de développer des zones de gratuité, d'échange et de partage des livres. En effet, ces boîtes permettent aux habitants d'amener librement un ou plusieurs livres qu'ils souhaitent faire partager aux autres, et d'emprunter un ouvrage de leur choix.

MISE EN OEUVRE :

1) Identifier les lieux de passage les plus pertinents pour implanter les boîtes à lire : espaces publics, locaux associatifs, en bas d'immeubles

2) Prévoir l'organisation (structure qui assure une protection aux intempéries, panneau d'explication, etc.)

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction de la Culture, Direction de la cohésion sociale, Direction de l'action éducative et de la famille), habitants/associations, Maison des habitants, conseil citoyen

Degré de Maturité : Idée

Initiative : Échanges locaux et circuits courts

Contexte et Objectifs

Le développement des échanges locaux et circuits courts vise la valorisation des ressources locales pour assurer la compétitivité, la cohésion sociale et la transition énergétique du territoire. Cette dynamique économique mais aussi sociale repose ainsi sur les synergies et les échanges locaux pour favoriser un développement territorial intégré.

Dans cette perspective, la collectivité met en place plusieurs actions complémentaires qui visent à ce que les échanges entre habitants ne soient pas uniquement dématérialisés, mais bien ancrés dans le territoire.

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES		INDICATEURS DE SUIVI	
La lutte contre le changement climatique		2	
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1		
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations			3
L'épanouissement des êtres humains		2	
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables			3

- Nombre de membres du SEL
- Nombre actions collectives ESS

Initiative : Échanges locaux et circuits courts

Les actions

• Faire connaître les Système d'Échange Locaux(SEL)

OBJECTIFS : Les SEL prennent la forme de réseaux locaux à but non lucratif qui permettent d'échanger des biens, des services et des savoirs, sans avoir recours à la monnaie traditionnelle mais en comptant des unités de temps. L'objectif des SEL est donc de construire un espace complémentaire d'échanges basé sur l'autogestion, le partage et la coopération. Il existe 2 SEL sur le territoire méridional : Le SEL Escale et le SEL Gabare. Afin d'amplifier leur dynamique, il est proposé de communiquer sur leur existence et leurs actions.

MISE EN OEUVRE : Une rencontre avec les acteurs portants les SEL permettra d'identifier avec eux les opportunités de partenariats et les meilleurs moyens pour les faire connaître. Dans ce cadre, la Ville de Mérignac mettra à disposition ces moyens de communication, en particulier le site internet de la Ville et Mérignac Info.

Porteurs : SEL / habitants / Ville de Mérignac (Direction de la cohésion sociale)

Degré de Maturité : Idée

• Créer une stratégie de soutien à l'économie sociale et solidaire s'appuyant sur les outils de l'économie collaborative

OBJECTIFS : La collectivité souhaite poursuivre et renforcer son appui au secteur de l'Économie Sociale et solidaire (ESS). Les outils de l'économie collaborative peuvent être utilement déployés afin de répondre à des difficultés exprimées par les acteurs de l'ESS méridional. Il s'agit donc de définir une stratégie de soutien à l'ESS qui s'appuie sur l'économie collaborative et des opérations collectives. Par exemple : Développer les achats mutualisés, les locaux partagés, les échanges de savoir-faire/compétences, emplois partagés, une accorderie des structures de l'ESS, etc.

MISE EN OEUVRE :

- 1) Réaliser une cartographie des parties prenantes
- 2) Enquêter les structures de l'ESS présentes sur le territoire afin de recenser les projets, les besoins, les attentes en termes d'actions collectives.
- 3) Réaliser un benchmark des pratiques existantes sur les thématiques d'intérêt et présenter les résultats aux entreprises
- 4) Proposer un accompagnement au montage des actions (technique et financier).
- 5) Organisation des événements ponctuels pour animer ce réseau d'échanges comme les bourses locales d'échanges par exemple
- 6) Renforcer le travail d'accompagnement de l'association ATIS aux entreprises sociales sur le territoire aquitain.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction du développement), La fabrique à initiatives d'ATIS (Association Territoires et Innovation Sociale)

Degré de Maturité : Projet

● Expérimenter une monnaie locale complémentaire

OBJECTIFS : Aujourd'hui, seulement 5% de la monnaie sert à l'économie "réelle" et aux échanges (phénomènes de thésaurisation, spéculation...). La mise en place de la monnaie locale répond donc à la double volonté de privilégier les circuits courts et de dynamiser l'économie locale. En effet, les utilisateurs de cette monnaie complémentaire ne peuvent l'utiliser qu'auprès des acteurs locaux agréés. Ces derniers voient ainsi arriver de nouveaux clients et renforcent leurs relations partenariales avec des entreprises du territoire.

MISE EN OEUVRE :

1) Organiser des temps de mobilisation et de sensibilisation à destination du grand public, par exemple un ciné-débat autour du film documentaire "SOL violette, l'éclosion d'une monnaie" réalisé par Bertrand Leduc, ou encore des séminaire-formation avec Philippe Derruder, accompagnateur de monnaies locales.

2) Etudier l'opportunité de créer une monnaie locale ou de déployer localement un dispositif de monnaie complémentaire local (groupe de travail bordelais "monnaie locale pour un territoire en transition") et participer à la réflexion nationale tel que le Coopeck.

3) Créer ou déployer la monnaie locale : rédiger la charte, définir le cadre légal, définir le fonctionnement de la monnaie (conditions, choix du nom, fabrication, définition des coupures, modalités du placement du fonds de garanti)

4) Définition et organisation des éventuels fonds d'aide à des projets de développement local

5) Réaliser une stratégie de communication

Porteurs : Asso Bordeaux en Transition, Mérignac (Direction du développement, direction de la proximité, direction de la cohésion sociale)

Degré de Maturité : Idée

**VILLE ZÉRO
DÉCHET ET
ECONOMIE
CIRCULAIRE**

Ville zéro déchet et Économie circulaire

Mérignac en 2030

Le développement économique repose sur l'économie circulaire et implique l'ensemble des entreprises locales ainsi que les autres acteurs. L'objectif est de recycler les déchets et de mutualiser les biens et les services.

Pour cela, une action ambitieuse avec un comité de pilotage multi-acteurs a été mise en œuvre en relation avec d'autres communes de la métropole.

Aujourd'hui, grâce aux actions de tri, d'économie circulaire, de recherche de filière de compostage et de recyclage, la ville ne produit quasiment plus de déchets et ne tardera pas à atteindre son objectif « Zéro déchet ».

Initiatives

- **Economie circulaire**
- **Zéro déchet**

Initiative : Zéro Déchet

Contexte et Objectifs

Pour réduire les déchets produits sur son territoire, la Ville de Mérignac s'est engagée dans une démarche Zéro déchet avec la Métropole, notamment en s'appuyant sur la généralisation du compostage.

En ce qui concerne les emballages, les modes de distribution reposant sur le "jetable" sont écartés au profit de systèmes basés sur la réutilisation (consigne, vente en vrac..). En ce sens, des partenariats avec la grande distribution sont mis en place afin de sensibiliser les consommateurs à l'achat éco-responsable.

La collectivité envisage finalement une expérimentation sur la tarification des déchets afin d'inciter les habitants à réduire leur production de déchets.

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES				INDICATEURS DE SUIVI	
La lutte contre le changement climatique	1			Suivi de la quantité de déchets produite par habitant et par an	Nombre de foyers équipés de composteurs
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		2			
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		2			
L'épanouissement des êtres humains	1				
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables			3		

Initiative : Zéro Déchet

Les actions

• Généraliser le compostage

OBJECTIFS : Parmi les solutions qui contribuent à la réduction des déchets à la source, le compostage figure en bonne place. Tous les types de compostage visent le même objectif : diminuer les quantités d'ordures ménagères par la transformation des matières organiques en un produit semblable à un terreau qui peut être utilisé pour enrichir la terre du jardin ou des jardinières. Depuis plusieurs années, de nombreux mérignacais sont équipés en composteurs, ainsi que toutes écoles de la Ville. Il s'agit ici de généraliser ces actions en travaillant notamment à destination des logements collectifs.

MISE EN OEUVRE :

1) Diagnostic déchets, travail de prospection et d'identification des bâtiments publics et des résidences collectives pour mettre en place des opérations de compostage collectif : chercher des lieux pour des plateformes de compostage de résidences. Rechercher des fonciers disponibles pour des zones de compostages de plus grande capacité.

2) Poursuivre la distribution de composteurs individuels et collectifs (Bordeaux Métropole). Compléter le dispositif en offrant la possibilité aux particuliers de réserver un composteur et aux gestionnaires de résidences de candidater pour un composteur collectif, directement sur le site de la Mairie

3) Développer les animations et la communication associée sur le compostage,

4) Elaboration de supports pédagogiques (diffusés sur le site de la Mairie ou autre : notice de montage, consignes...

Porteurs : Ville de Mérignac (direction de la proximité, direction du développement), Bordeaux Métropole, détritivores

Degré de Maturité : Idée

• Monter des partenariats avec les commerces et la grande distribution sur zéro emballage

OBJECTIFS : Etant donné le rôle essentiel des commerces et de la grande distribution dans l'évolution des modes de consommation, la commune souhaite mobiliser les professionnels de ce secteur pour mener une démarche favorisant le développement sur le territoire d'un commerce respectueux de l'environnement.

MISE EN OEUVRE :

1) Diffusion d'un questionnaire auprès des commerçants afin de tester leur sensibilité au développement durable et au projet

2) Opération de sensibilisation à l'achat éco-responsable en partenariat avec la grande distribution : animations ludiques et expérimentation de zones de recyclage en bout de caisse.

Porteurs : Ville de Mérignac (direction de la proximité, direction du développement), associations, habitant, conseil citoyens, AMAP, Zero Waste

Degré de Maturité : Idée

• Communiquer sur le prix des déchets

OBJECTIFS : Un produit sans emballage est un produit moins cher à fabriquer, à transporter, à mettre en rayon, donc moins cher à l'achat. La collecte et le traitement des déchets ont aussi un coût répercuté sur les impôts et taxes. La communication de ces informations vers les habitants est à mettre en oeuvre pour participer à faire évoluer les comportements.

MISE EN OEUVRE :

- Réaliser un support de communication sur le prix des déchets à destination des particuliers et diffusé dans les déchetteries (voir SMICTOM) afin de sensibiliser sur l'impact sur les ressources publiques et donc sur les impôts et taxes de la production de déchets.

Porteurs : Bordeaux Métropole

Degré de Maturité : Idée

• Faire payer les déchets au poids

OBJECTIFS : Cette action vise à réduire le volume et le coût de traitement des déchets et à favoriser le zéro emballage et le compostage. En effet, l'instauration d'une tarification incitative (TI) permet l'application du principe pollueur-payeur selon lequel on intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'usager, alors incité financièrement à des comportements vertueux.

MISE EN OEUVRE :

Tous les bacs du territoire métropolitain sont progressivement équipés d'une puce afin de réaliser un suivi de leur localisation. A terme, ces puces pourraient également servir pour mettre en place une tarification incitative. Dans ce cadre, une expérimentation "à blanc" est en cours sur le quartier d'Arlac, afin d'identifier l'impact potentiel d'un passage à la tarification incitative.

En fonction des résultats de l'expérimentation, le déploiement de la tarification incitative sera étudié.

Porteurs : Bordeaux Métropole

Degré de Maturité : En cours

Initiative : Economie circulaire

Contexte et Objectifs

L'économie circulaire s'inscrit dans le cadre du développement durable avec l'objectif de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Dans cette perspective, plusieurs actions sont portées sur le territoire, en cherchant à maximiser l'usage des biens en les réutilisant, en les partageant, et en mutualisant l'accès à des biens :

- la création de ressourceries, recycleries et donneries qui permettent de donner une seconde vie aux objets
- le soutien au réseau Répar'acteurs, en lien avec la Chambre des Métiers pour prolonger la vie des objets
- le soutien aux éco-manifestations, en incitant les organisateurs à s'engager dans le développement durable pour mieux maîtriser leur impact environnemental (déchets, déplacements...)

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES		INDICATEURS DE SUIVI	
La lutte contre le changement climatique	2	Tonnages d'objets réemployés et du taux de valorisation de leurs déchets résiduels	
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources			3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	2		
L'épanouissement des êtres humains	2		
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables			3

Initiative : Economie circulaire

Les actions

• Valoriser les actions des entreprises (lancer un Challenge Entreprises)

OBJECTIFS : Valoriser les entreprises mérignacaises engagées dans une démarche de développement durable à travers un évènement et une communication dédiée.

MISE EN OEUVRE :

1) Pour repérer les actions, l'idée est de s'appuyer sur une méthode facilement compréhensible et peu chronophage pour les entreprises : mailing ou enquête par phoning en s'appuyant sur des écoles de commerce ou sur l'université.

2) Pour inciter les entreprises à participer à cette enquête, il faut présenter les moyens de valorisation prévus (envisager un prix utile pour les entreprises), prévoir un règlement permettant de valoriser les actions d'une diversité d'entreprises (TPE, tertiaire, artisans, etc).

3) Pour valoriser les entreprises et leurs actions, un évènement spécifique doit être organisé à travers une remise de prix.

4) Le bulletin d'information de Mérignac et son site internet seront utilisés comme relais pour valoriser les actions lauréates, avec l'idée de valoriser différentes actions sur des séquences tout au long de l'année.

Porteurs : Chambre de Métiers et de l'Artisanat, CCI, club des entreprises, Mérignac (direction du développement)

Degré de Maturité : Idée

• Faire un diagnostic du potentiel d'économie circulaire

OBJECTIFS : L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.

MISE EN OEUVRE : Réaliser un état des lieux et une analyse des potentiels de développement de l'économie circulaire sur le territoire sur un certain nombre de sujets : approvisionnement durable et éco-conception ; écologie industrielle et territoriale ; achat et consommation responsables ; durée d'usage, recyclage, valorisation.

La piste de l'écologie industrielle et territoriale semble particulièrement pertinente sur le territoire, et pourrait être menée en liaison avec les projets de modernisation des parcs d'activités.

Cette action pourra être menée prioritairement sur la zone du Phare, en cohérence avec l'action de modernisation.

Porteurs : Bordeaux Métropole, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, CCI, club des entreprises, Mérignac (direction du développement)

Degré de Maturité : Idée

• Créer des ressourceries, recycleries, donneries

OBJECTIFS : Les ressourceries, les recycleries et les donneries favorisent la réduction, le réemploi, puis le recyclage des déchets en sensibilisant la population à la prévention des déchets et aux gestes de tri.

MISE EN OEUVRE :

1) Lancer une étude de faisabilité qui permettra de valider ou non le projet sur le territoire : gisements existants, services de collecte existants, acteurs locaux de la collecte et du réemploi et leurs actions, acteurs impliqués dans la sensibilisation à l'environnement, faisabilité du projet (organisation, moyens, statut...)

2) Favoriser la dynamique territoriale : rassembler les personnes qui pourront appuyer le projet et aider à son montage sous forme de comités techniques

3) Mise en place des initiatives (lieu et sa structure, organisation, modalités de fonctionnement - personnes engagés, horaires)

4) Créer une stratégie de communication sur ces lieux pour inciter les personnes à participer

5) Mettre en place des outils de suivi et d'observation pour démontrer l'efficacité de la ressourcerie sur la réduction et la valorisation des déchets

Porteurs : Porteurs projets privés / Bordeaux Métropole/ Ville de Mérignac (direction de la proximité, direction du développement)

Degré : En cours

● **Créer des initiatives citoyennes comme les Repair Cafés**

OBJECTIFS : Le Repair Café, ou littéralement Café de réparation, est un atelier consacré à la réparation d'objets organisé à un niveau local entre habitants et usagers. Ces acteurs se rencontrent périodiquement en un lieu déterminé où des outils sont mis à leur disposition et où ils peuvent réparer un objet qu'ils ont apporté, aidés par des volontaires. Cette initiative permet de réduire les déchets, préserver l'art de réparer des objets et renforce la cohésion sociale entre les citoyens.

MISE EN OEUVRE :

1) Identifier un lieu disponible et adapté (facile d'accès, ouvert à tous)

2) Trouver des partenaires, comme les associations et citoyens

3) Créer le réseau de volontaires engagés dans la démarche

4) Réunir le matériel nécessaire (tables, chaises, outils)

5) Réaliser une stratégie de communication autour de l'initiative (communiqués de presse, médias sociaux, associations, site web, affiches,...)

Porteurs : Porteurs de projet, associations, Maison des habitants,

Degré de Maturité : Idée

● Favoriser la réparation avec le réseau Répar'acteurs

OBJECTIFS : La réparation des objets permet de réduire l'impact environnemental de la production des biens de consommations et à leur élimination ou recyclage. En outre elle permet de maintenir sur le territoire des activités de proximité. Il s'agit donc de développer la notoriété des Artisans Réparateurs.

MISE EN OEUVRE : Au-delà de l'annuaire et du kit de communication existant, plusieurs actions de valorisation du réseau Répar-acteurs peuvent être soutenues par la Ville de Mérignac, en partenariat avec la CMA :

1) Dans le cadre de la semaine du Développement Durable ou de la semaine européenne de la réduction des déchets, organiser des journées de sensibilisation, par exemple sous la forme d'un « Village de l'entretien et de la réparation » avec des stands d'information sur l'entretien et les possibilités de réparation des appareils ; les différents métiers porteurs de la filière de la réparation. Peuvent être également envisagés un parcours pédagogique et un point de collecte pour recycler/ les appareils déposés par le public.

2) Soutenir le Repair Café Bordeaux qui n'a pas d'adresse fixe : mettre à disposition un lieu permettant d'accueillir les bénévoles et valoriser leurs rencontres via une communication dédiée.

3) Action de sensibilisation des habitants au réemploi sur les déchetteries du territoire

4) Envisager la création d'un site dédié comprenant notamment l'annuaire des Répar'acteurs et donnant la possibilité de s'inscrire pour en devenir un ? (voir exemple de la région Limousin)

Porteurs : CMA, Réseau Répar'acteurs

Degré de Maturité : En cours

● Soutenir les éco-manifestations

OBJECTIFS : Les manifestations contribuent à l'animation, la solidarité et l'économie locale, mais dans le même temps, elles induisent un impact environnemental : déplacements, déchets, consommation de ressources (énergie, papier pour la communication, transports, nettoyage...). La Ville de Mérignac souhaite donc soutenir ses associations en incitant les organisateurs à s'engager dans le développement durable.

MISE EN OEUVRE :

1) Co-organiser le "Labo de l'événementiel responsable" avec la CREME et participer activement au réseau

2) Diffuser un guide d'appui sur l'éco-responsabilité pour les organisateurs d'événementiels et inscrire dans les conventions avec les associations organisatrices d'événement l'obligation d'appliquer un nombre minimal de recommandations du guide, à définir au cas par cas. Parmi les recommandations pouvant être appliquées : mise en place des drops zones (zones de récupération des bouteilles), achat de gobelets consignés, navettes gratuites, inscription sur la plateforme de covoiturage, partenariats locaux avec les sponsors, achat de tee-shirts et denrées produits localement.

3) La Ville de Mérignac appliquera elle-même ce guide dans les événements qu'elle organise. Elle sera également support technique pour les associations.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction de la Culture, direction de la logistique, direction du développement, direction de la cohésion sociale), La CREME

Degré de Maturité : En cours

VILLE CONTRIBUTIVE

Ville contributive

Mérignac en 2030

Des moyens importants sont mis dans la démocratie participative, pour faire des habitants des acteurs et il n'est pas rare de voter directement en ligne pour fixer des orientations politiques ou pour valider un projet.

*La société civile est en grande partie animée par des **associations et maisons des habitants** dynamiques qui s'impliquent dans la vie locale, en lien avec la collectivité. Elles permettent notamment d'identifier des initiatives de terrain et de faciliter leur mise en œuvre.*

Pour permettre ces évolutions sociétale, la collectivité a mené de nombreuses actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, au développement durable ainsi qu'à la citoyenneté qui est le fondement de la vie locale.

***Mérignac a fait partie des premiers territoires d'expérimentation d'un revenu contributif.** Porté par l'État, les entreprises et les collectivités, le revenu contributif permet d'allouer une somme mensuelle à chacun des habitants, indépendamment de son activité professionnelle. Ainsi, les habitants disposent de plus de temps pour se tourner vers des activités créatives, citoyennes et solidaires.*

Avec cette implication dans la vie locale au quotidien, chaque habitant a conscience de sa place dans l'écosystème mérignacais et agit en conséquence.

INITIATIVES

- implication
- Participation
- Vers le revenu contributif

Initiative : Implication

Contexte et Objectifs

La ville contributive repose sur la notion clé d'implication, c'est-à-dire la volonté de faire des habitants de véritables acteurs du développement territorial.

Pour concrétiser cette ambition, la collectivité a mis en place un système de repérage et d'accompagnement des initiatives locales. Des outils de repérage comme les boîtes à idées et les camions ambulants sont utilisés pour recenser un certain nombre de besoins énoncés par les habitants tandis que des outils de soutien techniques et financiers permettent la concrétisation des initiatives (budgets participatifs, appels à projets, micro-budgets, etc.).

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES		INDICATEURS DE SUIVI	
La lutte contre le changement climatique	1		
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1		
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		2	
L'épanouissement des êtres humains			3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables		2	

- Nombre et montant de budgets participatifs
- Nombre d'appels à projets

Initiative : Implication

Les actions

• Repérer les initiatives citoyennes

OBJECTIFS : L'objectif est d'identifier les initiatives, les projets et les envies individuelles et collectives qui pourront ensuite être soutenue par la ville de Mérignac (cf. action suivante)

MISE EN OEUVRE : Afin de repérer les initiatives, une multitude d'approches pourront être proposées : appui sur les instances de concertation existantes, d'appel à projets, événements festifs, etc.

La démarche de repérage est ensuite complétée par la création d'une plateforme permettant de faire connaître les initiatives, voire d'accompagner certaines de ces actions. Un référent-Mairie pourra réceptionner les demandes et de mettre en place les moyens pour communiquer et sensibiliser à l'utilisation du dispositif (soirée des initiatives dans les différents quartiers, événements...).

Porteurs : Conseil de Citoyens / Conseil de Développement / Ville de Mérignac (Directions du développement, de la proximité, de l'action éducative et de la famille, de la cohésion sociale, de la culture...) / Maison des habitants, conseil citoyen, conseil de crèche, conseils d'écoles...

Degré de Maturité : Idée

• Mettre en place des outils de soutien technique et financier des initiatives (budgets participatifs, appels à projets, micro-budgets, etc.)

OBJECTIFS : L'essor de la participation et de l'engagement citoyen constitue aujourd'hui plus que jamais un enjeu démocratique majeur, garant de la cohésion sociale et du « vivre ensemble ». A ce titre, la Ville de Mérignac souhaite permettre à ses habitants d'influer encore davantage sur la vie locale, en leur donnant la possibilité de faire connaître leurs préférences en termes de projets à mettre en oeuvre. Cette action permettra ainsi de forger un partenariat étroit entre la ville et ses habitants, autour d'objectifs partagés. Les projets sélectionnés permettront de favoriser la vie des quartiers et d'améliorer le cadre de vie, les aménagements de proximité.

MISE EN OEUVRE :

- Mettre en place d'un budget participatif / appel à projet :
 - 1) Préparation technique, débat d'orientation budgétaire au Conseil Municipal et attribution d'une enveloppe aux conseils de quartier.
 - 2) Lancement de l'appel à projet et communication associée
 - 3) Etude de faisabilité et chiffrage par les services techniques. Hiérarchisation dans les commissions de quartier.
 - 4) Validation de la liste lors du Conseil Municipal.
 - 5) Mise en œuvre des groupes de travail et réalisation des projets
 - 6) Chaque projet fait l'objet d'une valorisation sur le site de la Ville de Mérignac et dans « Mérignac Magazine ».
- Valoriser les initiatives déjà existantes comme la plateforme de crowdfunding local Sokengo

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction de la proximité, direction de la cohésion sociale) /Habitants, maison des habitants

Degré de Maturité : Idée

Initiative : Participation

Contexte et Objectifs

Face à la conjonction des crises, l'obligation de renouveler les approches démocratiques pour plus de solidarité dans l'action est apparue comme incontournable. Les démarches participatives lancées par la Ville visent à permettre à chaque citoyen d'être acteur de son territoire. C'est ainsi un moyen de valoriser l'intelligence collective en s'appuyant sur un encadrement porteur de sens et de créativité.

Les démarches participatives ont ainsi évolué vers plus de concertation et la co-construction des projets avec les acteurs locaux, au-delà de la simple information et consultation. Les services de la collectivité ont intégré la participation dans leur fonctionnement quotidien et on remarque un renouvellement des modes de participation et d'animation permettant d'attirer de nouveaux publics.

Pour la collectivité, cette évolution implique de passer d'un rôle de prescripteur à un rôle d'animateur et de facilitateur de l'innovation sociale et économique sur son territoire : passer à une démocratie d'action et non de sanction / validation dont la collectivité serait le chef d'orchestre.

Ce rôle de facilitateur s'illustre aussi à travers l'organisation de rencontres annuelles entre les instances participatives locales, leur permettant d'échanger sur leurs pratiques et sujets de la participation.

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES	INDICATEURS DE SUIVI		
La lutte contre le changement climatique	1		
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1		
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations			3
L'épanouissement des êtres humains			3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1		

Nombre de rencontres participatives lancées par la collectivité

Initiative : Participation

Les actions

• Intégrer la participation dans le fonctionnement quotidien des services

OBJECTIFS : L'intégration de la participation dans le fonctionnement quotidien de la collectivité vise à mieux adapter les services publics aux attentes des habitants et à redonner de la force à l'exercice démocratique, par une sensibilisation des élus, des services et des habitants. Elle suppose de définir collectivement des engagements de la collectivité, de définir les outils nécessaires et les moyens organisationnels à mettre en oeuvre.

Elle veillera également à diversifier les méthodes de concertation afin de sortir de l'entre-soi en attirant de nouveaux participants qui ne vont pas naturellement dans les instances existantes ou dans les réunions de concertation.

MISE EN OEUVRE :

Création d'une Charte de la participation qui définit les engagements de la collectivité. Celle-ci peut-être le produit d'un travail collectif des élus, des services et des habitants. Pour être mise en oeuvre efficacement, elle s'appuiera sur un guide méthodologique et une boîte à outils à destination des élus et services.

Selon les projets, mettre en place de nouvelles méthodes de participation adaptées au public cible : focus group, jeux de rôle, théâtre forum, ateliers du futur, débat déambulatoires, rencontres dans des espaces et des lieux publics, etc.

Par exemple :

1) S'appuyer sur les modes de participation des habitants déjà existants sur Mérignac pour les diffuser dans les pratiques de tous les services (Maisons des habitants, le G10, les actions du service de la culture, etc.)

2) Compléter cette analyse des bonnes pratiques internes par un benchmark des nouveaux modes de participation et d'animation

3) Réaliser un guide opérationnel à destination des services et des instances participatives pour la mise en oeuvre des différentes méthodes :

- Quels outils pour quelles démarches,
- Quels publics
- Fiches pratiques: intérêt et limite de chaque méthode. Modalité d'organisation et d'animation

Porteurs : Ville de Mérignac (direction de la proximité), conseil de développement, conseils de quartier

Degré de Maturité : Idée

- **Organiser des temps d'échanges annuels entre les instances de concertation**

OBJECTIFS : Permettre aux instances de concertation d'échanger sur leurs méthodes, leurs projets, les nouveaux sujets de la participation

MISE EN OEUVRE : Organiser des Assises de la démocratie locale : Prévoir des méthodes d'animation permettant d'échanger : forums d'acteurs, ateliers d'expertise populaire, tables rondes...

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction de la proximité, direction du développement), conseil de développement, conseils de quartier

Degré de Maturité : Idée

Initiative : Vers le revenu contributif

Contexte et Objectifs

La perception de ce revenu contributif serait conditionnée à l'exercice d'activités présentant un intérêt pour la collectivité. Il s'agit de valoriser toutes les activités, rémunérées ou non, porteuses de sens individuel et collectif.

La diversité des activités est ici appréhendée comme une source d'épanouissement personnel. Des activités comme le bénévolat, la participation à des plateformes collaboratives, la contribution à un projet d'intérêt général pourraient ainsi bénéficier d'une valorisation à travers le revenu contributif.

The infographic is divided into two main sections: 'FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES' and 'INDICATEURS DE SUIVI'. The first section contains a table with 5 rows and 4 columns. The second section contains a list of indicators with 2 items.

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES			
La lutte contre le changement climatique	1		
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	1		
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations			3
L'épanouissement des êtres humains			3
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	1		

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'habitants percevant le revenu contributif
-

Initiative : Vers le revenu contributif

Les actions

- **Expérimenter le revenu contributif (ou revenu universel)**

OBJECTIFS : Dans le cadre d'éventuelles expérimentations locales, ce revenu combine un revenu d'existence (le revenu universel minimum de base) et un revenu d'activité (dissocié de l'emploi) à but non lucratif. Il vise à favoriser l'activité non marchande (bénévolat) et la cohésion sociale sur le territoire. Ce revenu peut prendre la forme d'avantages en nature, de monnaie locale ou de monnaie classique.

MISE EN OEUVRE :

Cette action ne pourra être mise en oeuvre que dans le cadre d'une expérimentation nationale. Il s'agit donc de faire une veille sur l'avancé des débats relatifs au revenu contributif et d'y contribuer activement, de manière à pouvoir s'inscrire dans les premières expérimentations qui pourraient être menées.

Porteurs : Ville de Mérignac (direction de l'action solidaire et sociale)

Degré de Maturité : Idée

**VILLE
EXEMPLAIRE
PAR
L'INNOVATION
INTERNE**

Ville Exemple par l'innovation interne

Mérignac en 2030

La Ville de Mérignac a fait progressivement évoluer ces pratiques de travail afin d'intégrer pleinement le développement durable dans son fonctionnement.

Ainsi, concernant le fonctionnement des services, la transversalité est devenue une pratique courante et chaque projet fait l'objet de démarches participatives. Les relations avec les usagers se font avec toujours plus de proximité et de simplicité. des outils numérique sont déployés pour faciliter les échanges ou la mise à disposition de données.

D'autre part, les enjeux de développement sont pleinement intégrées dans le fonctionnement quotidien des services qui font évoluer régulièrement leurs pratiques professionnelles.

Avant d'être prise, chaque décision de la ville est évaluée selon des critères de durabilité. Ainsi, progressivement, chaque agent a pleinement intégré le développement durable dans ses pratiques professionnelles.

L'ensemble des acteurs contribue à l'élaboration d'un rapport de contribution sociétale qui constitue une évolution des anciens rapport de développement durable. Il permet chaque année de définir tous ensemble le futur souhaité et le fonctionnement du territoire.

INITIATIVES :

- innover dans les modes de travail
- intégrer le développement durable dans le quotidien des services

Initiative : Innover dans les modes de travail

Contexte et Objectifs

Il s'agit ici de transformer les pratiques internes de management pour promouvoir :

- le travail en transversalité et le passage en mode projet,
- l'intégration des démarches participatives
- la proximité avec l'utilisateur et la facilité de l'accès aux services, notamment via les outils numériques

Cette innovation dans les modes de travail est une initiative particulièrement transverse dont les actions opérationnelles sont largement diffusées au sein des autres ambitions, notamment en matière de démocratie participative.

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES	INDICATEURS DE SUIVI		
La lutte contre le changement climatique			
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources			
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations			
L'épanouissement des êtres humains			
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables			

• Indicateur de résultat ?
• Indicateurs d'actions emblématique ?

Initiative : Innover dans les modes de travail

Les actions

• Organiser un temps d'échanges sur les bonnes pratiques

OBJECTIFS : Créer des moments de partage de bonnes pratiques entre agents sur les différentes modalités de mise en oeuvre des principes du développement durable, notamment en matière de participation citoyenne.

MISE EN OEUVRE : Par exemple un Café des Pratiques pourrait être animé entre midi et deux, permettant aux agents de discuter de leurs expériences et des freins rencontrés.

Ces rencontres pourraient être thématiques : participation citoyenne, le DD au quotidien, etc.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction du Développement, direction développement des RH)

Degré de Maturité : Idée

• Analyser toutes les délibérations au regard du développement durable

OBJECTIFS : Réaliser une analyse sur l'impact en matière de développement durable de chaque délibération de Conseil municipal, de manière à assurer une parfaite cohérence entre l'ensemble des actions de la collectivité et les objectifs de l'Agenda 21

MISE EN OEUVRE : Sur chaque projet, une information des services et élus en charge du développement durable sera réalisée afin d'échanger avec eux sur la cohérence de chaque projet avec les objectifs de l'Agenda 21 et sur la manière de renforcer celle-ci.

Au moment de la délibération, un cartouche développement durable précisera les points de cohérence ou d'incohérence.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction du développement, administration générale)

Degré de Maturité : Idée

Initiative : Intégrer le développement durable dans le quotidien des services

Contexte et Objectifs

Afin de développer un véritable management du développement durable, la collectivité souhaite se doter d'un système de pilotage et d'accompagnement des agents qui pourra évoluer vers un Agenda 21 interne avec pour objectifs de :

- tendre vers l'exemplarité des pratiques professionnelles et personnelles de l'ensemble des agents
- impulser une dynamique collective autour des enjeux du développement durable

FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES	INDICATEURS DE SUIVI			
La lutte contre le changement climatique				
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources				
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations				
L'épanouissement des êtres humains				
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables				

- Indicateur de résultat ?
- Indicateurs d'actions emblématique ?

Intégrer le développement durable dans le quotidien des services

Les actions

• Réaliser un Agenda 21 interne : traduire l'Agenda 21 dans les projets de direction

OBJECTIFS : Compléter les actions de l'Agenda 21 par une série d'actions intégrées dans les projets de direction.

MISE EN OEUVRE :

Tous les ans, à l'occasion du suivi des projets de direction, chaque direction revisite une à deux de ces actions de façon à les rendre plus durables, avec le soutien du service Agenda 21.

un bilan annuel de cette intégration du développement durable dans les projets de direction sera intégré dans la démarche de suivi et évaluation de l'Agenda 21 et communiqué via le rapport annuel en matière de Développement Durable.

Porteurs : Ville de Mérignac (Direction du développement)

Degré de Maturité : Projet

• Réaliser un guide administration exemplaire : formaliser l'éco-responsabilité de la ville

OBJECTIFS : Ce guide doit témoigner de l'engagement conjoint des agents et de la mairie sur la mise en place de pratique exemplaire couvrant tous les champs du développement durable. Ainsi, il proposera aussi bien la description des procédures et des moyens mis en oeuvre, que les actions à mettre en oeuvre dans leur métier, ou dans leur quotidien.

MISE EN OEUVRE : Un groupe de travail sera mis en place avec des agents couvrant la diversité des services et les différents échelons hiérarchiques.

Ce groupe proposera un contenu du guide, qui fera l'objet d'échanges avec la direction générale.

Le « guide de l'agent » (ex-règlement intérieur) intégrera un paragraphe qui fait référence au guide responsable, à ces valeurs et à ces principes. Il doit également renvoyer à la lecture et à la prise en compte de ce dernier.

Enfin, via un quizz, que chacun est libre de remplir, chaque agent pourra définir des objectifs ou actions qu'il s'engage, envers lui même, à réaliser.

Porteurs : Ville de Mérignac (direction du développement, communication interne)

Degré de Maturité : Projet